

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

LISTE DES FIGURES

ABREVIATIONS

INTRODUCTION

PARTIE I : LE CONCEPT GENERAL DE L'ETUDE

Chapitre I : La Présentation de la Banque Centrale de Madagascar

Section 1 : L' historique

Section 2 : Les objectifs et la mission de la Banque Centrale

Section 3 : la structure et l'organisation

Chapitre II : La Direction du crédit

Section 1 : Vue d'ensemble de la direction du crédit

Section 2 : Le département « établissement de crédits »

Section 3 : Le département des entreprises

Chapitre III : Les Théories générales sur les critères de gestion : Le système d'information et la gestion des risques

Section 1 : Le système d'information

Section 2 : Les organigrammes sur les systèmes d'informations

Section 3 : La gestion des risques

PARTIE II : L'IDENTIFICATION DES PROBLEMES

Chapitre I : Les contraintes du système d'information

Section 1 : L'insuffisance en matière de système de collecte et d'entreposage données :

Section 2 : les difficultés d'exploitation

Section 3 : Les hétérogénéités des référentiels :

Chapitre II : les problèmes sur les structures opérantes en matière d'analyses des risques :

Section 1 : Les techniques d'analyses non satisfaisants

Section 2 : L'inexistence de système de cotation des entreprises

PARTIE III : LES SOLUTIONS PROPOSEES

Chapitre I : Solutions concernant le Système d'information

Section 1 : Le renforcement du système de collecte et d'entreposage des données

Section 2 : Le renforcement du système d'exploitation des données

Section 3 : Les réformes au niveau des référentiels :

Chapitre II : Les solutions concernant les structures opérantes en matière d'analyses des risques

Section 1 : L'amélioration des techniques d'analyse

Section 2 : La mise en place d'un système de cotation des entreprises

Chapitre III : Solutions retenues et résultats attendus

Section 1 : Solutions retenues : « Système intégré des informations sur les Entreprises »

Section 2 : Résultats attendus et recommandations générales

CONCLUSION GENERALE

ANNEXES

TABLES DES MATIERES

BIBLIOGRAPHIE

REMERCIEMENTS

Un grand merci à notre Dieu tout puissant car sans sa bénédiction, je ne pouvais achever mes études et surtout ce mémoire de fin d'étude.

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements à toutes les instances universitaires qui ont permis la réalisation de ce mémoire :

- l'Université d' Antananarivo à travers son président ,le professeur RAKOTOBE Pascal
- la faculté de droit d'économie de gestion et de sociologie sous la direction du doyen ,RAKOTOARISOA Rado Zoherilaza
- le département de gestion par le chef de département ,RALISON Roger, qui est d'ailleurs l'encadreur pédagogique.
- la direction des études et des recherches en gestion présidé par Mme ANDRIANALY Saholiarimanana -Professeur
- tous les enseignants de l'Université d'antananarivo.

Je tiens à remercier Monsieur Gaston RAVELOJAONA le gouverneur de la Banque Centrale ,le Directeur Général Monsieur RASOLOMANANA Christian ,le Directeur du Crédit par intérim : Madame Njiva RAZANATSOA ,le Directeur des Ressources Humaines :Madame Louissette RAHAJARIVONY en m'accueillant au sein de la Banque Centrale .

J'adresse aussi mes remerciements à l'ensemble du personnel au sein de la Banque Centrale de Madagascar et en particulier celui de la direction du crédit .

Je tiens tout particulièrement à remercier nos compagnons de route :

- Les membres du jury
- Monsieur RAMINONJATOVO Etienne l'encadreur professionnel
- mes parents, pour leurs attentions, leur générosité et leurs encouragements durant la longue période de mes études.
- tous les autres membres de ma famille .

Je voudrais aussi témoigner de mes remerciements à ceux qui m'ont aidé dans mes recherches avant et pendant mon stage : à toutes les centres de documentation, et en particulier ,au centre de documentation de la Banque Centrale de Madagascar qui m'a chaleureusement reçu pour me fournir des renseignements précieux pour la préparation de mon rapport de stage et de ce présent mémoire

Tous ceux qui ,de près ou de loin ,ont contribué à la réussite de ce présent travail
Mesdames ,Messieurs ,malgré toutes les autres occupations dont vous avez la charge ,merci
d'avoir consacré une partie de votre temps à la réussite de cette formation ,à la finition de ce
mémoire et à nous appuyer nous soutenir ,nous les étudiants ,enfants ,amis .

LISTE DES FIGURES

Figure n°01 :L'organigramme de la direction du crédit

Figure n°02 : Les différents types des systèmes des informations organisationnelles

Figure n°03 :Echange Informatique

Figure n°04 :Modèle de grille d'analyse

Figure n°05 :Le schéma d'interrelation

Figure n ° 06 :modèle de procédé d'analyse

Figure n ° 07 :modèle de procédé d'analyse(2 ème partie)

Figure n ° 08 :modèle de procédé d'analyse (3 ème partie)

Figure n ° 09:modèle de procédé d'analyse(4^{ème} partie)

Figure n°10 :modèle de procédé d'analyse pour la constitution du fichier synthétique :

ABREVIATIONS

APB :Association Professionnelle des Banques

BCM :Banque Centrale de Madagascar

BD :Base de Donnée

CAMELS :Capital adequacy, Asset quality ,Management quality, Earnings ability, Liquidity position, Sensitivity to market risk

CDB :Centrale De Bilans

CSBF :Commission de Supervision Bancaire et Financière

FCR :Fichier Central des Renseignements

FIBEN :Fichier Bancaire des Entreprises

FRLT :Fond de Roulement à Long Terme

GLE :Gestion des Lignes extérieures

INSTAT :Institut National de la STATistique

NAEM :Nomenclature des Activités Economiques à Madagascar

SS :Sous Systèmes

TVA :Taxe sur les Valeurs Ajoutées

SI :Système d'Information

BQD :Banque de Donnée

STT :Système de Traitements des Transactions

SRI :Système de Reportage de l'Information

SAD :Système d'Aide à la Décision

SDP :Système de décision Programmé

DDE :Département Des Entreprises

FCRI :Fichier Central des Risques et des Impayés

DOI :Direction de l'Organisation et de l'Informatique

NTIC :Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication

ONUUDI :Organisation des Nations Unies pour le Développement de l'Industrie

SIIE :Système d'Information Intégré sue les Entreprises

INTRODUCTION

La politique de libéralisation économique et financière entamée en 1988 fait progressivement passer Madagascar d' une économie d' endettement vers une économie de marché. Cette évolution se traduit par l'adaptation de la structure du système financier et la réorientation de la conduite de la Politique Monétaire vers les actions qui influencent le comportement des agents économiques (financiers et non financiers), et donc vers l' abandon des moyens d' interventions directes (fixation de plafond de crédit, administration des conditions bancaires)

Désormais ,les actions de la Banque Centrale s'exerceront dans un contexte marqué par l'évolution des activités vers des emplois plus risqués et la mobiliérisation de plus en plus importante des bilans des établissements bancaires et ce d'autant plus qu même en économie de marché, ils continueront à jouer un rôle important, en matière de financement des entreprises - notamment celle qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux marchés- et/ou de couverture de leur besoins d'exploitation courante.

Cette situation entraîne une intensification de la concurrence et une plus grande responsabilité et autonomie dans l'appréciation et la gestion des risques de marché auxquels les établissements bancaires et financiers seront davantage exposées avec le développement attendu des marchés financiers Ce qui exige de leur part une amélioration de l'évaluation des risques .Pour sa part, le rôle de la Banque Centrale se trouve étendu à la surveillance du bon fonctionnement et de la solidité du système financier, les objectifs étant de prévenir les risques de disfonctionnement du système qui pourront occasionner des coûts importants pour l'économie, et se traduire par une altération de l'efficacité de la Politique Monétaire dont les marchés financiers constituent les principaux maillons de la chaîne de transmission.

Par ailleurs, dans l'exercice de sa mission , la Banque Centrale doit pouvoir évaluer l'efficacité des mesures monétaires par l'analyse des comportements des agents économiques que les mesures sont sensées influencer.

En conséquence, la conduite de la politique monétaire devra être renforcée par une étude plus approfondie des financements bancaires et de marchés, tant à l'offre qu' à la demande .Cela

suppose donc que la Banque Centrale devra disposer toutes les informations économiques, financières et monétaires dans ses analyses pour la régulation de la politique monétaire. Et qu'elle devra mettre en place des dispositifs de gestion et d'exploitation des informations de gestion, afin de faciliter l'étude des comportements des agents économiques et de mieux apprécier les risques encourus par le système financier.

Il s'avère nécessaire dans ce cas qu'un système intégré, cohérent de gestion des risques soit mis en place : qui consiste notamment à l'analyse des informations sur les entreprises demandeurs ou non de crédits.

Pour illustrer notre thème : « Contribution à la mise en œuvre d'un système intégré, cohérent de gestion des risques au sein du département entreprise de la Banque Centrale de Madagascar »

Ce mémoire présentera, dans sa première partie, l'étude du concept général qui concernera la présentation de la Banque Centrale et l'étude des théories sur les critères de gestion : notamment en matière de gestion des risques et en système d'information. .

La seconde partie concernera le cadre général de notre analyse, par l'identification des problèmes émanant du département des entreprises dans la gestion des informations sur les entreprises.

Dans la dernière partie, il sera question des propositions de solutions face aux problèmes ainsi rencontrés ; ce partie illustrera aussi les recommandations pour le développement du système d'information sur les entreprises.

PARTIE I : CONCEPT GENERAL DE L'ETUDE

Cette partie explique le cadre général de l'étude. Le premier chapitre sera consacré à une présentation de la Banque Centrale. Le second chapitre décrira la direction de crédit. Et le dernier chapitre sur les théories générales de critères de gestion.

Chapitre 1 : La Présentation de la Banque Centrale de Madagascar :

Pour ce premier chapitre, nous allons successivement présenter dans sa première section l'historique, les missions et les objectifs de la Banque Centrale de Madagascar pour la seconde et sa dernière section offrira une vue d'ensemble sur les structures organisationnelles.

SECTION 1 :L' historique :

11-La situation juridique :

La Banque Centrale de Madagascar (BCM) est une société anonyme dont le capital va de un milliard de francs malgaches (1 000 000 000 fmg)¹, est entièrement souscrit à l'Etat². BCM est enregistrée à la statistique au numéro 842 695.

Son siège se trouve à Antananarivo, Rue Révolution Socialiste, BP550 Antaninarenina.

12-Les faits marquants :

22 Décembre 1925 : Première banque d'émission malgache appelée « banque de Madagascar »

10 mars 1962 : Banque de Madagascar et de Comores se substituait la Banque de Madagascar dans l'émission du FRANC de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA)

12 juin 1973 :Création de la Banque Centrale de Madagascar après la sortie de Madagascar de la Zone franc et définition de son nouveau statut.

20 juin 1994 :adoption de nouveau statuts de la BCM qui consacre son indépendance dans la conduite de la politique monétaire.

¹ Source Statut Banque Centrale, Décret N° 73 – 167 du 19 juin 1973, Article premier

² Source Statut Banque Centrale, Décret N° 73 – 167 du 19 juin 1973, Article 2

13-La répartition de la BCM dans l'île :

La Banque Centrale dispose :

- de deux (2) succursales : Toamasina et Fanarantsoa ;
- de douze (12) agences : Antsiranana, Morondava, Mahajanga, Manakara, Nosy be, Sambava, Toliary, Taolagnaro, Antalaha, Miarinarivo, Maroantsetra, Ambatondrazaka

Les agences ont pour fonction principale l'approvisionnement des régions en signes monétaires, et pour fonction accessoire la collecte des informations économiques et financières nécessaires pour la conduite de la politique monétaire.

Tandis que le siège s'occupe de la mise en œuvre de toutes les décisions venant du Gouverneur et du Conseil d'Administration relatives au budget annuel, ainsi que la gestion des ressources humaines et les opérations financières dans le territoire Malgache et à l'étranger. Il centralise ainsi les informations comptables de la BCM.

Section 2 :Les objectifs et la mission de la Banque Centrale :

21-la définition de la politique monétaire :

C'est la volonté de favoriser le processus de désinflation et d'améliorer la compétitivité structurelle de l'économie qui a conduit les pouvoirs publics à inscrire dans le texte de la loi la nécessité pour la Banque centrale de Madagascar "de définir et mettre en œuvre la politique monétaire dans le but d'assurer la stabilité des prix". La stabilité des prix est donc l'objectif final de cette politique mais il existe un objectif intermédiaire. Ceci est un variable monétaire que la Banque Centrale peut influencer et qui présente la caractéristique d'être liés de manière directe et stable à l'objectif final. Afin de maîtriser la croissance de la masse monétaire ,variable de stabilité des prix ,la BCM définit un objectif intermédiaire qui est l'ensemble de ses avoirs extérieurs et de ses crédits intérieurs :c'est la base monétaire.

22-L'action Sur Les Taux D'intérêts :

Le niveau des taux d'intérêt, l'écart entre taux à court terme et taux à long terme, les anticipations quant à leur évolution influencent la demande de crédit des résidents, donc la création monétaire, et leurs arbitrages entre placements monétaires et actifs financiers non monétaires. La politique des taux d'intérêts est donc devenue l'instrument principal de la politique monétaire.

23-la politique de change et les relations internationales :

La banque centrale de Madagascar assure la surveillance quotidienne du marché des changes .elle peut intervenir ,indirectement ,dans la régulation des rapports entre le franc Malgache et les devises étrangères : ceci est dans le cadre des orientations générales de la politique de change

Elle détient et gère les réserves de change de l'Etat en or et en devises de façon optimale.

24-Les autres Missions Fondamentales De La Banque Centrale De Madagascar³ :

Outre la définition et la mise en œuvre de la politique monétaire, la Banque Centrale de Madagascar exerce d'autres missions fondamentales qui sont toutes liées à la conduite de la politique monétaire :

- L'émission et l'entretien de la monnaie fiduciaire : la Banque Centrale est la seule habilitée à émettre les billets reçus comme monnaie légale sur le territoire malgache. Elle veille également à la bonne qualité de la circulation fiduciaire.

- La gestion des moyens de paiement scripturaux et la surveillance des systèmes d'échanges

Section 3 :la structure et l'organisation :

3.1 Les organes de la Banque Centrale :

• Les organes de décision :

C'est au niveau de ces organes que relèvent les décisions dans la conduite et la mise en œuvre de la politique monétaire. Ce sont : Le Gouverneur, et le Conseil d'administration

-Le Gouverneur : nommé par décret pris en conseil des ministres. Il assure la direction et la gestion de la Banque Centrale. Il assure aussi l'application des lois et des règlements relatifs à la Banque Centrale et les résolutions du Conseil d'administration.

Le Gouverneur décide de la conception et de la mise en œuvre de la politique monétaire et de Crédit L'organisation des services de la Banque Centrale est défini par le Gouverneur, ainsi que les tâches y afférentes.

Le directeur général, nommé par décret en conseil des ministres, assiste le Gouverneur dans l'exécution de la mission de ce dernier.

³ extrait du statut du 20 juin 1994

-Le conseil d'Administration :

Composé essentiellement :

- de son président : le gouverneur,

- huit administrateurs nommés par décret pris en Conseil des Ministres

le conseil délibère l'organisation générale de la Banque Centrale , la création ou la suppression de toute succursale, agence

Il établit les normes, ainsi que, les modalités et les conditions d'exécution des opérations de la Banque Centrale. Il adopte la réglementation du crédit .

La délibération sur la création, l'émission, le retrait ou l'échange des types des billets et de pièce de monnaies, ainsi que sur les caractéristiques se font au niveau de ce conseil.

Les conditions et les formes des comptes arrêtés sont déterminées par ce conseil.

• Les organes de contrôle :

Ils sont composés essentiellement des censeurs ;

Les censeurs :

- exercent une surveillance générale sur tous les services et sur toutes les opérations de la Banque Centrale.

- veillent au respect des dispositions du statut de la BCM

- peuvent contrôler les caisses, les registres et les portefeuilles de la Banque Centrale et faire toutes les vérifications nécessaires

- vérifient les comptes à chaque fin d'exercice avant qu'ils ne soient arrêtés par le Conseil d'administration

- peuvent présenter au Conseil des propositions ou des remarques

3.2 Les différents direction au sein de la BCM :

• Les directions opérationnelles :

Ils fournissent les informations nécessaires aux organes de décision de la Banque Centrale et effectuent également les opérations directes avec les tiers.

Ces directions sont constitués par :

-La direction du crédit : la politique du crédit de la BCM est définie par cette direction (conception ,application, contrôle) .Par ailleurs ,la DCR assure le bon fonctionnement du système monétaire ,contribue au développement des marchés et s'assure du bon fonctionnement du système des paiements.

-La direction des Services Extérieurs et de la Dette Extérieure (DSEDE) : assure les différentes missions suivantes :

- la stabilité externe de la monnaie et des réserves de change ;
- la tenue des comptes d'organismes internationaux et étrangers dans les livres de la BCM ;
- la gestion de la dette extérieure ;
- la gestion de la messagerie concernant les transactions internationales :SWIFT

-La direction des Opérations Financières (D.OF) : quand à elle s'occupe des points suivants :

- la tenue des comptes du trésor, des banques de dépôts

la gestion des signes monétaires, des émissions des billets et monnaies métalliques ainsi que l'entretien de ces derniers

- l'approvisionnement en billets et pièces métalliques en fonction du besoin sur l'économie

- la gestion du système de paiement en matière de chèque, virement et ordres de paiement

-La direction des Etudes :

Elle occupe une place clef en matière d'élaboration de la politique monétaire. Car c'est au niveau de cette direction dont découle l'identification des problèmes d'ordre monétaire et financier, l'évaluation de la situation économique tant nationale qu'internationale par une analyse de données et basées sur des informations statistiques que ce soit en terme quantitatif ou qualitatif.

- Les directions d'appuis :

Ils procèdent à l'accomplissement des tâches complémentaires à celles que fournissent les directions opérationnelles.

Elles s'occupent donc des affaires internes de la Banque Centrale, telles que :

-La direction des Ressources Humaines (DRH): elle assure

- la gestion du personnel : A cet effet elle élabore le plan de formation, de recrutement du personnel, des prestations sociales, des paiements du personnel ;
- l'élaboration des études prévisionnelles en matière de ressources humaines ;
- la coordination des relations avec les administrations .

-La direction de la Comptabilité Générale (DCG):

Elle a pour rôle :

- le suivi, respect des procédures comptables au niveau de chaque unité comptable de la Banque Centrale ;
- la centralisation des écritures comptables (Agences-Sièges) ;
- l'élaboration des Etats financiers ;

- l'assurance de la fluidité des opérations comptables inter agences, interbancaire, ainsi que celles des agences.

-La direction de l'Audit Interne(DAI) : cette direction se préoccupe, à son tour, des révisions et des évaluations des systèmes procédures ainsi que la qualité des informations financières pour ce faire, on doit établir des normes, de procédures et des principes de contrôle interne.

-La direction des Affaires Juridiques : (DAJ)

cette direction se présente comme le conseiller de la Banque Centrale en matière juridique. Elle élabore ainsi des projets de lois bancaires et financières. Elle représente aussi la Banque Centrale devant la juridiction pour les Affaires Contentieuses

-La direction de l'organisation et de l'Informatique (DOI) :

elle assure l'exploitation et la maintenance des chaînes réelles c'est à dire aux chaînes qui permettent d'alimenter toutes les informations nécessaires et employées par la Banque Centrale en ordinateur et en réseaux (comme la gestion de paie, la dette, la comptabilité)

-La direction de l'Administration Générale (D.A.G) :

cette direction assure l'approvisionnement de la BCM en fournitures administratives, elle s'occupe aussi de la gestion technique des matériels ainsi que l'assurance qualité des infrastructures .

-Les directeurs chargés de missions : (DCM) :

Qui conseillent le gouverneur sur toutes les questions relatives à la gestion de la Banque et à la conduite de la politique monétaire.

- CSBF : commission de supervision Bancaire et financière :

Cette commission joue le rôle de superviseur et contrôleur des activités des établissements bancaires et financiers .Il assure ainsi le risque de dysfonctionnement du système financier .

Chapitre 2 :La Direction du crédit :

Comme nous l'avons dit, au premier chapitre, le rôle de la direction du crédit dans la définition et la mise en œuvre de la politique de crédit. Nous allons présenter l'étude en 3 sections :

- Vue d'ensemble de la direction du crédit
- Le département des Entreprises
- Le départements des Etablissements de crédit

Section 1 : Vue d'ensemble de la direction du crédit :

11-Rôle et objectifs de la direction du crédit :

Le rôle de la direction du crédit est l'assurance du bon fonctionnement du système monétaire ,du système des paiements et la contribution au développement des marchés monétaires .

Son rôle implique :

- de définir des objectifs quantitatifs (volumes) et qualitatifs (structure de crédits) ;
- de définir des instruments à utiliser pour réaliser ces objectifs ;
- de procéder à un contrôle des résultats ou effets de cette politique de crédit.

12-Les missions :

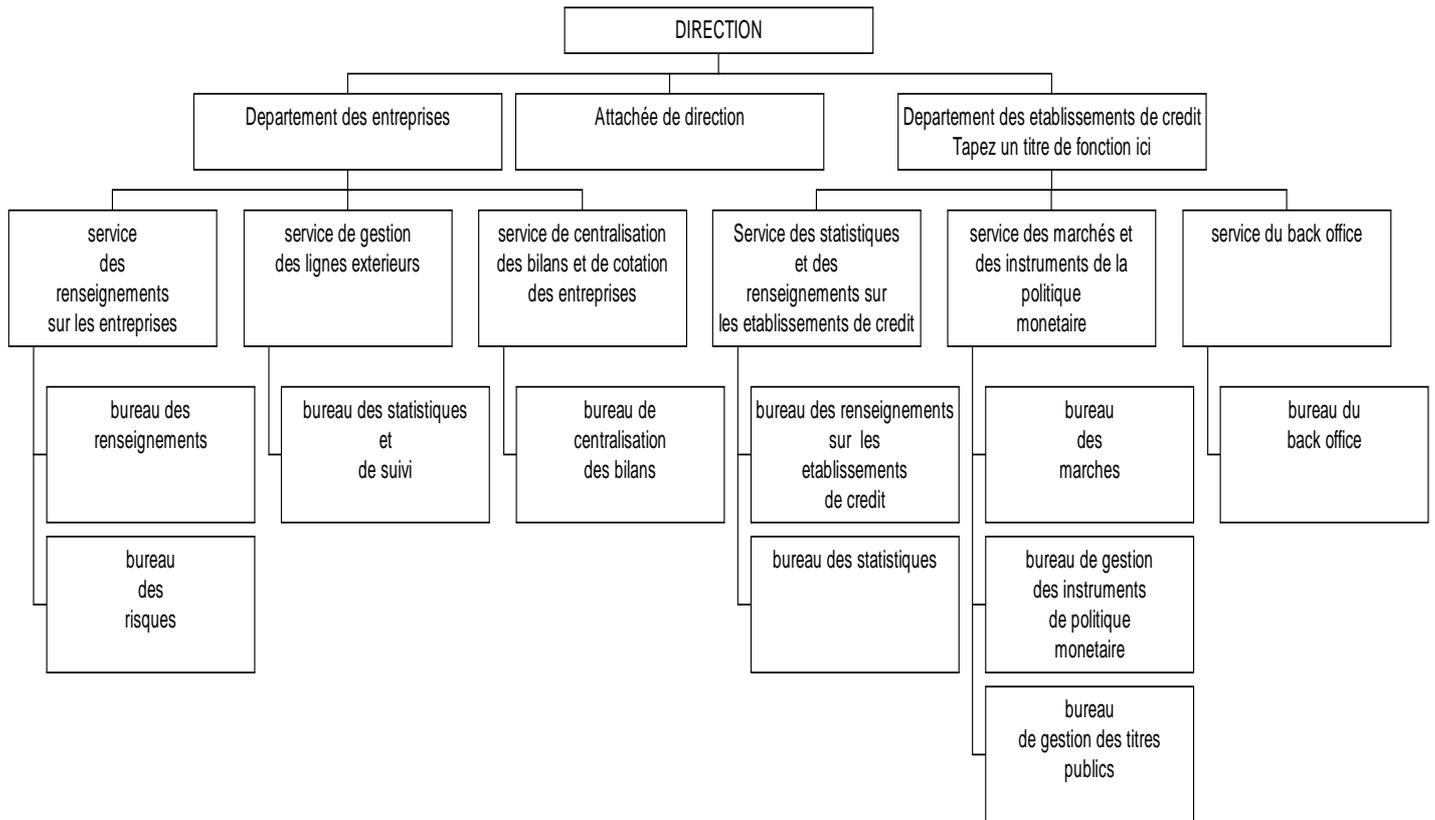
Pour pouvoir atteindre ces objectifs, la direction devra assurer 5 missions principales :

- le suivi de l'évolution du crédit par la centralisation des informations reçus du système bancaire et des établissements financières ;
- La contribution au bon fonctionnement du système bancaire Malgache par la gestion des risques, par l'intervention de la Banque Centrale en cas de nécessité ;
- la centralisation des opérations sur bons du trésor (opérations destinées au financement du budget de l'Etat ;
- le refinancement des établissements de crédit par l'intermédiaire de l'Open Market⁴ ;
- La gestion des lignes de financement extérieures : suivi et comptabilisation des échéances aussi bien en intérêts qu'en capital.

⁴ Open Market : achat ou vente de titres sur les marchés secondaire (bons de trésor et sur les titres de créances)

13-L'organigramme de la direction du crédit :

Figure n°01 :L'organigramme de la direction du crédit :



Section 2 : Le département établissement de crédits :

21-Le Service des Marchés et des Instruments de politique monétaire :

Ce service a pour principales attributions :

- la contribution à la mise en œuvre de la politique monétaire ;
- l'évaluation des incidences des mesures prises en matière de politique monétaire ;
- la gestion des titres publics.

C'est donc au niveau de service que se font le suivi de la liquidité bancaire ,les interventions de la Banque centrale sur le marché monétaire ainsi que la gestion de titres .

22-Le Service du back office :

Le service du back office est chargé principalement du suivi et du contrôle des opérations comptables au niveau de la direction du crédit .A cet effet ,il reçoit des services certains documents ,pour lui permettre de mener à bien ces activités et de résoudre les problèmes éventuels .

Par ailleurs ,il sert d'interface entre la direction du crédit et d'autres directions ou entités :La DCG ,la DOI, la DAI ,les auditeurs externes.

Les tâches de ce service sont :

- Journalière :
 - Contrôle a posteriori des opérations comptables.
 - Vérification du respect des normes (règlements et procédures)

Cette tâche journalière requiert les documents ci-après : Avis d'opéré, Journal ,Extrait des comptes

- mensuelle :
 - contrôle des états mensuels ;
 - déclaration des TVA collectées
- Annuelle :
 - Travaux d'arrête d'exercice comptable ;
 - Correspondants auditeurs internes et externes.
- périodique :
 - Rédaction nouvelle transaction ou modification

Ce service est donc le responsable de la comptabilisation de toutes les opérations comptables au niveau da la direction du crédit .Mais c'est la direction de la Comptabilité Générale qui centralise toute les comptabilités de la Banque Centrale.

23- le Service des Statistiques et des Renseignements sur les Etablissements de crédit :

Pour mener à bien la politique monétaire ,il faut à la fois une politique de crédit et une politique de change .Et c'est la première qu'intéresse la direction du crédit .cette direction est composée de plusieurs services :le service des statistiques et des renseignements sur le établissements de crédit est l'une de ses services et comprend deux bureaux .

Par ailleurs ,le service veille également ,avec la CSBF mais à titre consultatif, au bon fonctionnement du secteur bancaire .Dans ce domaine ,il procède à la collecte ,à la gestion , au traitement et à l'analyse des informations par la méthode anglo-saxone dite CAMELS⁵

⁵ Cet indicateur **CAMELS** ; combine six critères : la solvabilité (*Capital adequacy*), la qualité des actifs détenus (*Asset quality*), la qualité de gestion (*Management quality*), l'aptitude à réaliser des profits (*Earnings ability*), la trésorerie (*Liquidity position*) et la sensibilité au risque de marché (*Sensitivity to market risk*).

Section 3 : Le département des entreprises

Ce département prend en charge les relations avec les entreprises qui ont un lien avec la création monétaire par le crédit. Le département a également 3 marches de service :

- service des Renseignements sur les Entreprises
- Service de Gestion des lignes Extérieures
- Service de Centralisation des Bilans et de Cotation des Entreprises

31-le Service des Renseignements sur les entreprises

Ce service dispose de 2 bureaux :

- **Bureau des risques :**

Quand a ce bureau ,il s'occupe de :

- la centralisation des risques :

L'objectif étant de suivre les endettements bancaires individuels (ménages et entreprises) par secteur d'activités ,région et nationalité des capitaux .

Les établissements assujettis à cette déclaration des risques sont :

- les banques
- les instituts financiers
- les sociétés de crédit bail (EQUIPBAIL)

Les bénéficiaires recensés sont tous les agents économiques à l'exclusion des ménages et de des ménages et des organismes financiers.

Les crédits recensés sont soumis à la déclaration dès lors que l'encours pour un bénéficiaire atteint le seuil de 50 millions de Fmg à un moment donné.

Le bureau a pour mission :

- la centralisation des déclarations des risques
- l'information aux Banques :par la diffusion auprès des établissements déclarants des résultats de la centralisation des risques qui leur permettront de connaître l'endettement total ,par catégorie de crédits ,contracté à Madagascar par leur clientèle.
- La diffusion à titre interne des informations statistiques sur la distribution de crédit.

Ceci permet une observation des risques Bancaires à plusieurs niveaux :

- niveau micro-économique :

+ évaluation de l'endettement par bénéficiaire ,par déclarant ;

+objectif de prévention du risque individuel de surendettement du bénéficiaire .Cela permet d'évaluer la qualité du portefeuille du Banquier prêteur.

➤ niveau intermédiaire :

L'évaluation du cumul d'endettement par secteur d'activité ,par chiffre d'affaires, par nationalité.

➤ niveau macro-économique :

+ évaluation de l'endettement national

+ objectifs de politique monétaire et conjoncturelle.

➤ Centralisation des impayés :

Le terme impayés concernent principalement les effets impayés (les chèques sans provision peuvent également être pris en compte) . Les effets recensés concernent les personnes physiques ou morales ayant un activité économique significative.

Les informations en entrée sont :

- Déclaration d'incidents sur chèque important : identité et adresse complètes des tireur, montant et numéro du chèque, motif du refus ;
- demande de réhabilitation de signature accompagnée d'états financiers dans le cas des entreprises commerçantes ;
- Renseignements commerciaux manquants sur demande du Service.
- Bureau des Renseignements

Qui assure la collecte des informations pour le complément des informations fournis aux centrales des Risques et des Impayés dans l'analyse des endettements et de la solvabilité des agents économiques.

Les renseignements sont en général de caractère public .

Les renseignements concernent notamment les dirigeants, répartition du capital, qualité de paiement, situation financière, la création/de solution/fusion d'entrer, modification de statuts, d'équipe de dirigeants, les informations sur les décès/remplacements des dirigeants d'entreprise

Les résultats des traitements seront distribués aux autorités de la Banque et des autres directions

32-Le Service de Gestion des lignes extérieures:

Ce service s'occupe de la gestion des crédits extérieurs.

Les crédits (lignes) sont FRLT : Facilités Refinancement à long terme de l'Agence Française de Développement ; APEX : de la Banque Mondiale

En sus, depuis Mars 2003, le service s'occupe aussi de l'examen des demandes d'intervention du FDGM = Fonds de Garantie Malgache

- Crédits FRLT et APEX :

Leur objectif était d'appuyer le développement du tissu économique du pays tout en préservant l'équilibre de la balance des paiements, par le biais du refinancement des crédits d'investissements en devises des entreprises du secteur privé.

Le service GLE, auparavant, assumait à la fois l'étude des demandes d'octroi de crédit, l'approbation des commandes et l'initiation des demandes de décaissement, les tâches sont actuellement limitées au suivi et à la comptabilisation des échéances aussi bien en intérêts qu'en capital. Les crédits FRLT et APEX sont en voie d'extinction.

- Fonds de garantie :

C'est une Société Anonyme qui contribue à la relance de l'activité économique en facilitant l'accès au financement bancaire des entreprises locales fragilisées par la crise et qui présentent de ce fait un risque trop important pour les banques commerciales sans une garantie additionnelle.

En tant que membre du Conseil d'Administration du Fonds de Garantie via le Directeur du Crédit ; la Banque Centrale par l'intermédiaire du service GLE participe aussi à l'étude des dossiers de demande d'intervention auprès du Fonds de Garantie Malgache. Chaque dossier se compose d'une fiche d'identification du risque et d'une fiche de synthèse

33-Le Service de la centralisation de bilans de la cotation des entreprises :

Pour permettre à la Banque Centrale de renforcer la surveillance de la solidité du bon fonctionnement du système financier d'une part et doter des informations économiques, financières et monétaires d'autre part .

- La centrale de Bilans :

Ce système de collecte et de traitement des informations qui permettra à la Banque d'apprécier la situation financière des entreprises émettrices de valeurs mobilières, aux banques de nourrir leur évaluation des risques bancaires et aux entreprises de mesurer leur performance par rapport à leur secteur d'activités .

Pour ce faire, la Centrale de Bilans :

- constituera une base de données descriptives et comptables (extrait des comptes des entreprises adhérentes) ;
- assurera le traitement et l'analyse des données suivant une méthodologie qui associe les aspects économiques et financières de la gestion des entreprises ;

- fournira des informations sur les principales tendances des évolutions du système productif National

Ces missions seront exercées par le département des Entreprises notamment par le service de la centralisation et de la cotation des entreprises (pour la gestion de la base, la recherche fondamentale, économique et méthodologique)

En bref ,cette centrale de Bilans de la Banque Centrale de Madagascar se présentera ,ultérieurement, sous trois aspects complémentaires :

- une base de donnée sur les entreprises ;
 - un service d'analyse financière et de diagnostic ;
 - un observatoire économique du tissu productif national et régional.
- La cotation des entreprises :

La cotation traduira une appréciation globale de la Banque Centrale de Madagascar sur la globale sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers.

Cette cotation sera attribuée à partir des résultats sur les analyses et les évaluations des entreprises effectuées par la Centrale de bilans.

Ce système de cotation sera utile dans l'appréciation de la qualité du risque bancaire :

- **pour les établissements de crédit :** la cotation, outil de suivi du risque client ;
- **pour le superviseur bancaire (CSBF) :** outil de surveillance de la solidité des créances Bancaires .

La cote attribuée aux entreprises s'effectuera selon une méthodologie de cotation conçu et établi par la Banque Centrale .

Cette cote permet de situer chaque entreprise en fonction de leur qualité financière ainsi que de leur régularité de paiement .

CHAPITRE 3 :Les Théories générales sur les critères de gestion : Le système d'information et la gestion des risques :

Nous étudierons successivement les théories sur le système d'information : les définitions et les caractéristiques. Et les théories de la gestion des risques.

Section 1 : Le système d'information :

Pour mieux comprendre le système d'information, nous allons tout d'abord définir quelques termes afin qu'on puisse définir le Système d'information.

11- Quelques terminologies :

- **Le système :**

On peut définir la notion de système « en tant qu'ensemble ordonné de composantes permettant d'atteindre un objectif prédéfini au moyen d'un plan »⁶.

Exemples : système solaire ;système hydroélectrique ;système de télécommunication

- **L'information :**

Si l'on se réfère à la théorie de l'information⁷ qui étudie les divers modes d'émission, de réception et de traitements des informations que comporte tout message (écrit-oral- visuel-information).

Ce terme désigne « une ou plusieurs évènements parmi un ensemble fini d'évènements possibles ». Si l'on se réfère au Petit Robert, l'information est « un ensemble de renseignements obtenus par quelqu'un ».

Enfin, le dictionnaire Hachette nous fournit une double définition :

- information : action de donner connaissance d'un fait.
- Information : élément de connaissance, renseignement élémentaire susceptible d'être transmis et conservé grâce à un support et un code.

Des ces définitions, nous pouvons retenir plusieurs qualitatifs essentiels d'une information :

- Elle peut revêtir des formes très variées : écrite, visuelle, sonore, informatique, ...

⁶ Informatique et Banque –Collection ITB(Institut Technique de Banque)-Groupe de maître de conférences de l'ITB.

⁷Claude SHANNON The Mathematical theory of communication 1949

- Elle s'échange.
- Elle apporte la connaissance.
- Elle se conserve.
- Elle peut se coder
- Elle peut s'associer à d'autres informations
- Donnée :

C'est l'enregistrement dans un code convenu d'une observation d'un objet ou d'un phénomène, d'une image, d'un son, etc..

- Fichier :

C'est un ensemble de données qui peut être manipulé par plusieurs utilisateurs ayant une vue unique des données. D'un fichier, on peut obtenir des vues multiples en effectuant des tris sur les données stockées à l'aide de clés différents.

- Les bases de données (BD):

Les bases de données se définissent comme étant des informations brutes, qui seront par la suite traitées via l'informatique ou manuel. Les BD feront aussi l'objet d'une analyse. Ces bases de données comprennent, des sources documentaires variées.

- Les sous-systèmes (SS):

Les sous-systèmes sont des composantes essentiels des systèmes. L'agencement des sous-systèmes constitue le système final.

- Les Banques de données (BQD) :

Les besoins sans cesse en matière d'information ont, en effet, entraîné le développement de vastes fichiers gérés sur ordinateur que l'on appelle **Banque de Données** .

12 – La Définition du Système d'Information :

- Définition de quelques auteurs :

- Un SI est « un système dont le fonctionnement repose sur l'apport humain autant que mécanique, et ayant pour but de fournir les informations nécessaires à l'explication et à la gestion d'une entreprise ».
- Lin GINGRAS, Nadia MAGNENAT-THALMANN, Louis RAYMOND ont une préférence marquée pour l'expression « SYSTEME D'INFORMATION ORGANISATIONNEL », qui se définit comme un : « Système intégré humain-machine qui observe et récupère des données de l'environnement, qui cueille des données

provenant des transactions et des opérations de l'organisation, qui filtre, organise et choisit les données et les présente comme de l'Information aux gestionnaires ».

Intégré c'est-à-dire, conçu en tant qu'élément essentiel de la conception de l'organisation.

- Concepteur du système MERISE, JP-MATHERON a défini : « Un système est un ensemble d'éléments matérielles ou immatériels (hommes, machines, méthodes, règles, ...) en interaction transformant en processus des éléments (les entrées) en d'autres éléments (les sorties) ».

- Essai de définition :

De ces définitions, on peut retenir et faire les déductions comme suit :

- Un SI est un système « homme-machine »⁸ qui rend accessible les informations afin de :
 - Gérer les opérations
 - Analyser les situations
 - Prendre des décisions
- Avec un système d'information organisationnel, le gestionnaire n'est plus tributaire d'une information aléatoire et partielle, comme dans le passé.
- Le système utilise :
 - Du matériel ordinateur
 - Du logiciel
 - Des procédures manuelles
 - Des modèles d'analyses
 - Des bases de données

13 – Les différents types de systèmes d'information organisationnel :

Il existe différents types de système d'information organisationnel tels que :

- Le système de traitements des transactions (STT) :

Un Système de Traitement des Transactions collecte, mémorise et traite des données décrivant les transactions d'une organisation de façon que les membres de l'organisation puissent s'en servir pour guider leurs procédures et fournir des documents administratifs et les utiliser ultérieurement dans des SRI, SAD, et SDP.

⁸ source :gestion de l'information collection ITB Pratique de des Techniques Bancaires et financières.

- Le système de reportage de l'information (SRI) :

Un système de reportage de l'information produit, sans interaction de l'utilisateur, des rapports prédéfinis pour les membres de l'organisation à partir des documents de données déjà recueillies et stockées. Les rapports peuvent être détaillés ou sommaires sous forme de tableau ou graphique imprimés ou affichés sur écran, produits périodiquement (journaliers, hebdomadaires ou mensuels) ou à la demande.

Exemple : En finance, un rapport hebdomadaire donnant la prévision d'entrée de fonds est un système de reportage de l'information.

- Le système d'Aide à la Décision (SAD) :

Un système d'aide à la décision (décision support système) supporte activement le processus décisionnel en permettant l'interaction du décideur.

La capacité (Expérience, interaction et jugement) du décideur à spécifier ses besoins lors de la prise de décision détermine la flexibilité qui est la caractéristique principale du SAD.

Face à un problème donné, un système d'aide à la décision permet de rechercher des éléments spécifiques contribuant à sa résolution :

Par exemple : En finance, un système pouvant analyser les avantages comparatifs de différentes formes de financement à court terme.

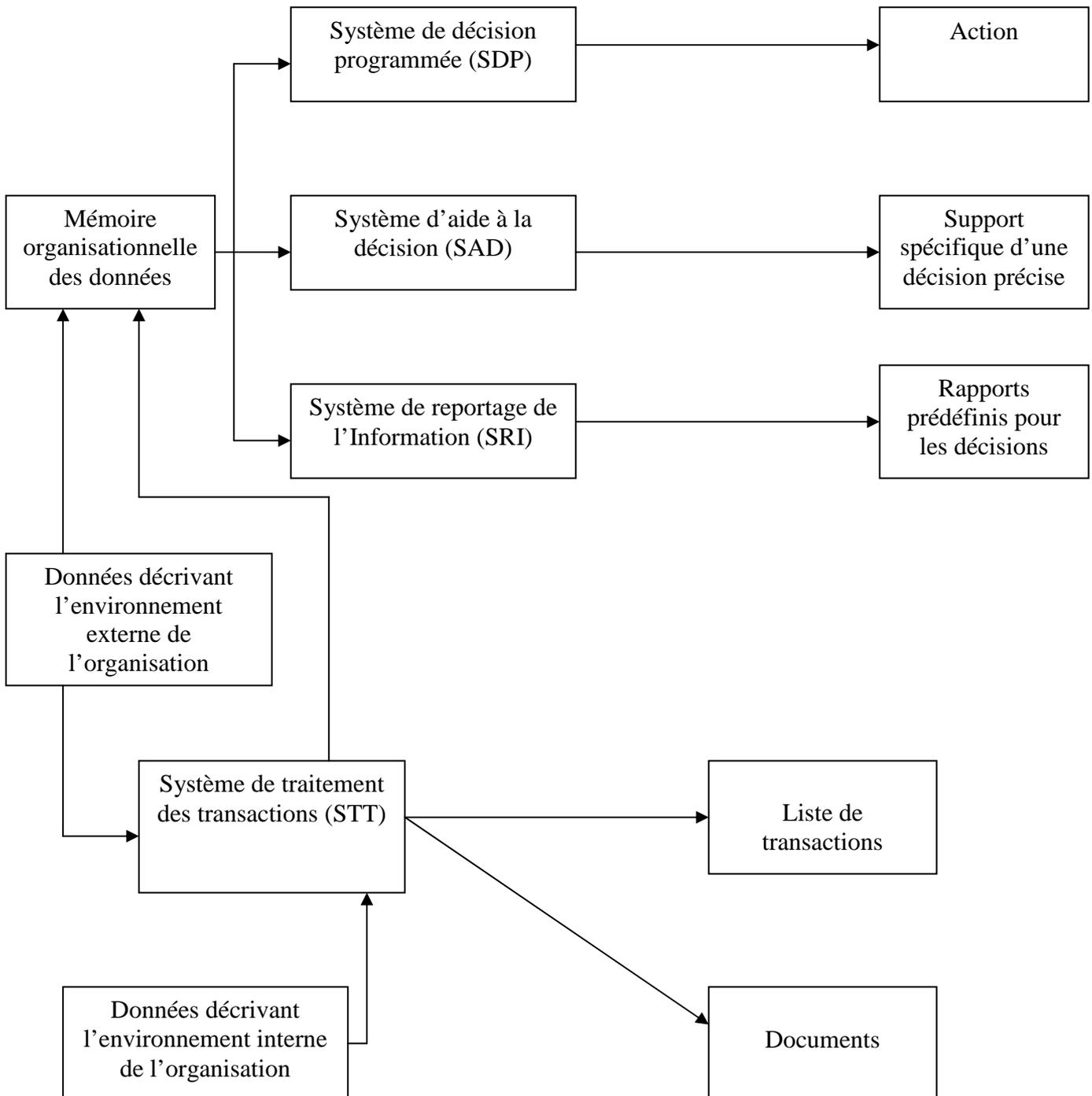
- Le système de décision programmée (SDP) :

Un système de décision programmée remplace l'humain dans le processus décisionnel. En fixant des règles intégrées au logiciel, c'est le système lui-même qui décide et agit en conséquence, alors que pour les systèmes de STT et SAD, l'humain est le décideur.

Les SDP ne sont possibles que lorsque la structure du processus décisionnel a été largement définie en fonction des objectifs, des critères, des variables et des paramètres de sorte que les résultats des actions peuvent être adéquatement déterminés.

Pour illustrer les différents types de systèmes des informations organisationnels, nous pourrions nous référer à la figure ci-après :

Figure n°02 : Les différents types des systèmes des informations organisationnelles⁹ :



⁹ Groupe des maîtres de conférences de l'Institut Technique Bancaire--page 13-Gestion de l'information- Pratique des techniques Bancaires et financières- Collection ITB 2002

Section 2 : Les organigrammes sur les systèmes d'informations¹⁰ :

Il existe 3 types d'organigrammes pour les S. I. :

- l'organigramme des données
- l'organigramme pour le traitement d'information
- l'organigramme pour la programmation

21 – L'Organigramme des données

- Il représente l'évolution, dans un système de traitement, des informations entrant dans un problème donné.
- Il représente les opérations subies par les données ainsi que les différents types de supports physiques nécessaires pour effectuer ces opérations
- Il documente l'analyse du problème à traiter.
- Il est constitué par :
 - Des lignes de liaison
 - Des symboles d'information, des symboles de traitement, des symboles auxiliaires.
- Il permet aussi de distinguer clairement les opérations manuelles, les opérations propres à l'ordinateur et les autres opérations automatiques ainsi que les différents supports physiques.

Les différents seront présentés dans l'annexe.

22 – L'Organigramme pour le traitement de l'information :

- Le schéma fonctionnel est une représentation des fonctions attribuées aux différents éléments physiques composant un ensemble de traitement de l'information et des relations entre ces éléments.
- Il est constitué par :
 - Des symboles d'éléments dont le but est de représenter une unité physique ou une ligne de transmission susceptible de permettre des transferts d'information dans les sens indiqués par les flèches.

¹⁰ le détail des symboles sera présenté en annexe.

- Des symboles auxiliaires dont l'objet est de faciliter l'écriture et la lecture de l'organigramme.

23 – L'Organigramme de programmation

Il décrit l'enchaînement des opérations dans un programme de calculateur.

Il est constitué :

- des lignes de liaison
- des symboles de traitement, des symboles logiques, des symboles auxiliaires

Section 3 : La gestion des risques ¹¹:

Il s'agit ici de gérer les risques probables que peuvent rencontrer les Entreprises. Pour illustrer notre étude, nous allons étudier successivement les différents types de risques qu'on peut trouver ; les méthodes d'évaluation des risques et enfin le contrôle des risques.

31 - Les différents types de risques :

Avant d'aborder l'étude des différents types de risques, nous allons définir la notion de risque.

Le risque recouvre tout événement susceptible d'empêcher une organisation de réaliser ses objectifs ou de maximiser ses performances.

Il n'y a pas d'activité financière, ni économique en général sans prise de risques. On peut distinguer quelques types de risques classiques :

- Le risque de crédit ou risque de contrepartie :

C'est le risque qu'un tiers ne remplisse pas ses engagements : non remboursements des crédits distribués, ou de non-paiement des normes dues par des clients internes (clients en compte) ou externes (contreparties de marché).

- Le risque de marché :

C'est l'exposition d'un portefeuille aux fluctuations des marchés. L'exposition au risque de marché existe dès lors que la banque a pris une position, courts ou longue, acheteuse ou vendeuse, sur un instrument financier donné.

¹¹ Jean-Luc GAFFARD « Contrôle des activités Bancaires et risques financiers » ECONOMICA, 1998

- Le risque opérationnel :

C'est le risque qu'une erreur humaine, un dysfonctionnement (typiquement des systèmes d'informations) ou un événement externe perturbe la réalisation des objectifs de l'établissement.

- Le risque de liquidité :

Ce risque concerne notamment les problèmes de trésorerie que peuvent rencontrer les Entreprises.

- Le risque de taux :

Concerne le risque des fluctuations des taux (directeurs, réserves obligatoires)

32 – Les méthodes d'évaluation des risques :

Dans cette étude, nous nous intéressons particulièrement au risque financier des Entreprises. En effet, l'évaluation des risques financiers nécessite une analyse financière.

L'analyse financière se présente comme une discipline opératoire dans l'évaluation des risques financiers.

Il existe trois approches en matière d'analyse financière :

- approche patrimoniale¹²
- approche fonctionnelle
- approche « pool de fonds¹³ »

Approche patrimoniale :

- Les enjeux théoriques de cette approche sont :
 - L'évaluation du risque : qui se présente comme l'orientation majeure de l'approche. Ce risque concerne notamment : le risque de faillite des entreprises ou de la probabilité d'une défaillance : c'est la problématique majeure.
 - L'analyse de solvabilité des firmes, de la liquidité de leur actif et l'exigibilité de ses dettes : ce sont les concepts clés qui conduisent à l'évaluation des risques.
 - Les enjeux relatifs à l'application de l'approche :
 - Le point de vue privilégié réside dans :
 - ❖ L'appréciation de la viabilité d'une entreprise, du projet de vue de ses partenaires
 - Les applications opératoires sont :
 - ❖ L'analyse crédit par les banques :

¹² Banque de France 1988, La Méthode d'analyse financière de la Centrale de Bilans

¹³ COHEN E. (1994) Analyse Financière, economica.

❖ L'analyse du risque de défaut chez un partenaire commercial.

- Les enjeux relatifs aux instruments d'analyse :

Le dégagement de la structure par terme de bilan se présente comme les méthodes les plus utilisés en approche patrimoniale.

Approche fonctionnelle

La problématique majeure ou l'orientation de l'approche concerne :

- L'analyse en termes d'équilibre partiel à chaque domaine de gestion.
- Pour s'orienter à ce fin, les concepts clés de l'approche est l'ajustement et la performance par grande fonction.

Le point de vue privilégié à l'application de l'approche fonctionnelle réside dans la localisation des sources de la performance et des facteurs de vulnérabilité.

Le contrôle interne ou l'auto diagnostic est l'une des applications opératoires utilisés dans l'approche fonctionnelle.

La méthode utilisée dans cette approche est le dégagement de la structure fonctionnelle des états financiers.

Approche « pools de fonds

Les enjeux théoriques :

- L'orientation ou problème majeure : analyse de la combinaison des ressources et du portefeuille des entreprises.
- Les concepts clés :
 - Le coût du capital
 - La structure financière
 - Les rendements des actifs

Les enjeux relatifs à l'application des approches :

- Le point de vue privilégié dans cette approche est l'évaluation de l'Entreprise par l'investissement en fonds propres.

L'enjeu relatif à l'instrument d'analyse : le dégagement de la relation entre la structure financière et le coût du capital est la méthode la plus utilisée.

33 – Le système de contrôle des risques :

L'approche du contrôle :

Comment concilier efficience, efficacité, sécurité, conformité dans une organisation ?

C'est appréhender les domaines et systèmes significatifs du risque et à travers ces derniers, les flux d'information financière qui y circulant. Ces flux sont pris en compte de l'initialisation des opérations dont ils sont l'expression en terme financier jusqu'à leur traduction dans les comptes.

L'appréhension et la compréhension de ces flux déterminent la nature et l'étendue des contrôles.

Cette démarche dynamique par les flux, induit une approche de la société contrôlée par activité et à l'intérieur des activités par les diverses fonctions qui concourent à leur réalisation.

L'analyse des processus c'est-à-dire l'enchaînement de tâches, d'activités ou d'opérations réalisés par des entités différents (services, départements, ...) à l'aide des moyens (humains, équipements, matériaux, procédures, informations, ...) en traitant des objets de gestion (information, contrats, dossiers, ...) en vue de résultats attendus (services ou produits) permet une approche globale du risque à la fois sous les angles de gestion, juridique et financier.

PARTIE 2 : Identification des problèmes :

Après avoir terminé le concept général de notre étude qui nous a illustré la Banque Centrale et les théories sur les critères de gestion ,voyons dans cette partie l'identification des problèmes rencontrés par la direction du crédit par le département des entreprises.

Lors de notre passage au sein de la direction du crédit, on a constaté deux problèmes majeurs :

- ceux inhérentes au système d'information actuel que nous allons étudier dans un premier chapitre ;
- ceux émanant des structures opérantes dans la gestion des risques.

CHAPITRE 1 : Les contraintes inhérents au système d'information :

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la précédente partie, l'information est une ressource vitale pour la prise de décision et devra être gérée de manière rationnelle avec tous les outils appropriés.

Mais avant de procéder à notre analyse, il nous paraît utile de faire d'abord un état des lieux sur certains points qui feront d'ailleurs l'objet de notre critique .

Ces points sont :

- le système de collecte et d'entreposage des données actuel au sein du « département des entreprises »

Actuellement, le DDE gère plusieurs sortes de dossiers concernant les entreprises et ils sont répertoriés dans plusieurs fichiers qui sont :

- le fichier central des risques et des impayés (FCRI) :qui recense tout document concernant les risques de crédits bancaires ,les documents prouvant les incidences sur chèque ,effet impayé.
- Le fichier des renseignements (FCR) sur les entreprises recensant les informations à caractère public concernant les entreprises : notamment ses dirigeants, ses associés et ses liens financiers ;
- La centrale des bilans : qui avait rassemblé les informations comptables sur les entreprises .

Dans le cadre de l'alimentation en données de ces fichiers, la Banque Centrale a établi des relations avec les établissements de crédits (les banques notamment) .Les informations, ainsi fournis par ces derniers sont reçus soit par support magnétique, soit par support papier.

A part les établissements de crédits, d'autres sources d'informations sont utilisées par la Banque Centrale tels que le journal officiel, les quotidiens.

- le système d'exploitation des données :
 - Dans le traitement des informations collectées, la Banque Centrale utilise le logiciel Access (qui est un logiciel de gestion des bases de données).Et parfois, certains tâches feront l'objet d'un enregistrement manuel ;
 - Quand au mode de circulation des informations :les informations collectées sont tout d'abord reçus par la DOI, ensuite cette direction les diffuse sur support papier et pour être traité et analysé par les services utilisateurs au sein du « département des entreprises » ;

- les référentiels utilisés :

Pendant que la Banque Centrale avait procédé à la centralisation des bilans, elle avait utilisé le plan comptable qui était en vigueur sur le territoire national .

Dans les classements des entreprises :l'attribution du code BCM porte, en effet, sur le secteur d'activité la nationalité des capitaux, la province le chiffre d'affaire des entreprises.

Lors de notre passage au sein du « département des entreprises »,l'on a constaté l'existence des contraintes suivant, qui ont entraînés un retard au niveau du développement du système d'information tels que : .

- l'insuffisance du système de collecte et d'entreposage des données ;
- les difficulté d'exploitation des données ,
- les référentiels utilisés.

Section 1 :L'insuffisance en matière de système de collecte et d'entreposage données :

Le système d'information devra permettre à un entité d'acquérir ,de stocker ,de traiter et d'échanger des informations .Il en découle donc la nécessité d'un système de collecte et d'entreposage des données bien structuré ,pourtant les points ci-après altèrent dans la mise de ce système :

- Le manque de banque de données ;

- L'insuffisance du système de communication avec les fournisseurs de données ;
- l'inexistence de modalités pratiques dans la recherche des informations.

11-Le manque de banque de données :

Se définissant comme : « un répertoire de données »¹⁴, la banque de données gère de vastes fichiers contenant des informations sur un même sujet ,sur ordinateur .

Cependant ce n'est pas le cas pour la Banque Centrale qui ne dispose pas jusqu'à présent d'un fichier synthétique permettant de rassembler toutes les informations généralisés pour chaque entreprise .

A ce titre l'automatisation et la centralisation de la collecte des données souvent hétérogènes ne semblent pas bien maîtrisées .On assiste donc aux problèmes ci-après :

- récupération des données difficiles, : car les données sont répertoriés dans plusieurs fichiers, or ces fichiers ne sont pas toutes numérisés (informatisés) ;
- tâches administratives lourdes ;
- manque de temps pour mener des actions.

De ce fait, cette indisponibilité de fiche synthétique sur les entreprises ne permet pas de vérifier la qualité des signatures portées sur effets présentés au réescompte et les conditions de refinancement de l'économie.

Ceci altère les missions :

- de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) dans le cadre de l'appréciation de la qualité d'un portefeuille de crédits, de la détection des financements les plus risqués ;
- des Banques commerciales :dans leur décision d'octroi de crédit aux entreprises car les informations ,ainsi, centralisées dans cette banque de données devront se présentées comme étant un outil de décision et de suivi des entreprises ;
- de la Banque Centrale de Madagascar dans leur analyse des comportements financiers des entreprises, notamment dans leur diagnostics sur les structures de l'économie nationale.

En effet, le manque de Banque de données sur les entreprises ne permet pas à la Banque Centrale de mener à bien leur mission prudentielle (à défaut des informations sur les structures de

¹⁴ Max PEYRARD « Gestion de l'information » Collection ITB-page 05 ,1993.

l'économie), plus particulièrement dans la définition de la politique monétaire , car on ne peut pas obtenir les informations utiles au moment opportun.

12-L'insuffisance de système de communication :

Cette insuffisance en matière de communication est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont les suivants :

- L'insuffisance de dialogue avec les partenaires (Association Professionnelle des banques ,groupement des entreprises ,les entreprises adhérents) :

La banque centrale n'a pas encore établi jusqu'à présent un plate forme fédérant les différents acteurs(partenaires) ; pourtant , pour améliorer le fonctionnement du système d'informations sur les entreprises, on doit établir une relation étroite avec ses différentes parties en vue de l'échange des idées et des expériences.

- L'insuffisance de canaux des informations :

Jusqu' à présent le canal des informations qu'avait utilisé la Banque Centrale reste les établissements de crédits (notamment les banques commerciales) :c'est à dire que les informations sur les entreprises sont toutes recueillies grâce aux dossiers à leurs dispositions.

Alors que les documents étant fournis par les banques ,au fur et à mesure de leurs besoins et non en fonction des dates fixées au préalable .

Cette limite dans la disponibilité des informations sur les entreprises a l'un des facteurs de l'abandon de la centralisation des bilans.

- La manque de sensibilisation des entreprises :

La disponibilité des informations est fortement tributaire de l'alimentation en données par les entreprises .

Le dialogue et le contact direct avec les entreprises sont des facteurs favorisant le développement du système d'informations et la qualité de la centrale des informations. Pourtant, la BCM n'y avait pas établie.

La Banque Centrale n'avait pas ,aussi, diffuser des informations statistiques sur chaque secteur des entreprises ;à cet effet ,les entreprises n'étaient pas intéressés par la fourniture de leurs propres états financiers pour l'alimentation de la centrale de bilans .

Bien que le DDE collecte et gère un grand volume d'information, on n'a pas encore adopté une approche stratégique d'ensemble pour l'intégration de la Nouvelle Technologie de

l'Information et de la Communication à des fins de gestion , que ce soit dans ses relations avec les partenaires qu'avec ses succursales et agences répartis sur le territoire .

Il s'en suit donc un retard au niveau de l'échange et du traitement de l'information car le système actuel entraîne des lourdeurs au niveau des procédures (par exemple :les difficultés engendrés par les formalités administratives)

En plus, la collecte des informations n'est cependant pas toujours facile :

- Nombreux fournisseurs de données :la Banque Centrale collecte de nombreux informations hétérogènes émanant des divers sources ;
- Le support de diffusion des informations : les supports utilisés ne sont pas tous sur des supports informatiques et cela va générer des pertes de temps dans l'exploitation et la rapidité de l'accès aux informations ;
- Le format des données est souvent hétérogène.

13-L'inexistence de modalités pratiques dans la recherche d'information :

En effet, la Banque Centrale n'a pas encore établi jusqu'à présent pour ses adhérents :Un dossier de collecte de données dans le recensement des informations sur :

- Les informations générales qui devra permettre au département des entreprises l'établissement d'un constat sur l'entreprise :dénomination, forme juridique, activités et secteur d'appartenance, capital social et répartition, appartenance à un groupe , dirigeants, relations financières ;
- Les comptes sociaux (bilan, compte de résultat ,tableau de financement) et aux détails de certaines postes du bilan et du compte de résultat nécessaires à la réalisation d'une évaluation approfondie de la situation de l'entreprise et à l'établissement du tableau de financement pour celles qui ne peuvent pas le faire.

La banque centrale de Madagascar n'a pas encore, jusqu' à maintenant, déclenchée les procédures de recherche d' informations pour les entreprises non adhérentes.

A défaut de modalités de recherche d'information bien structuré, on ne peut pas :

- accroître la fréquence des échanges des informations ;
- améliorer la coordination entre partenaires ;
- améliorer la fiabilité des flux d'informations ;
- réduire les délais de communication.

Section 2 :les difficultés d'exploitation :

L'exploitation des données dépend, en principe, des méthodes ainsi que des procédures mis en place et employés. Pourtant lors de notre passage au sein de la direction du crédit, o, a constaté quelques problèmes au niveau :

- de la gestion des informations (bases de données)
- dans la circulation des informations.
- dans la prise de décision.

21-L'incohérence dans la gestion des informations :

Nombreux, sont les causes de cette incohérence au niveau de la gestion des informations tels que:

- L'inefficacité des outils de gestion de l'information :en effet, la conception ainsi que la mise en œuvre d'un système d'information de gestion de manière économique dépend de l'efficacité des outils employés ;Par exemple, les outils de collecte des informations sur support magnétique et sur support papier engendrera des délais de traitement long et des processus lourds.
- Les procédures, les méthodes, les pratiques opérationnels employés au niveau de la gestion des informations présentent quelquefois des redondances qui vont engendrer des rouages administratives (lourdeurs administratives) ;Par exemple, dû à la pluralité (hétérogénéité) des supports (fichiers), on rencontre parfois à une double saisie des informations et une double impression sur support papier, d'ou une manque de temps dans le traitement des informations et des coûts excessifs.
- La manque de coordination inter services :chaque services ont conçu et développé eux mêmes leur système en matière d'information, pourtant les informations traités présentent des interdépendances ; aucun système permettant d'intégrer les différents informations n'a pas encore été établi.
- La stratégie de gestion de l'information : il semble que la BCM n'a pas encore associé la Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication dans la gestion des informations.

Face à ces problèmes, on rencontre quelques difficultés quand :

- à l'automatisation et la centralisation de la collecte des données souvent hétérogènes, a cet effet les utilisateurs des informations ne parviendront pas à obtenir de réponses en matière d'évaluation des risques du dysfonctionnement du système financier à temps réel (au moment opportun);
- à la rapidité de l'accès aux informations :notamment à cause de l'hétérogénéité du gisement des données, on ne peut pas renforcer l'aspect de qualité et de fiabilité des données recueillies (informations)

Quand à la gestion des bases de données, le système de contrôle automatique des données n'est pas bien structuré dû à la lacune au niveau du grille de lecture .Ce qui ne permet pas de mieux éliminer les incohérences au niveau des informations dès la saisie des données.

22-La circulation des informations :

Les problèmes se rencontrent surtout :

- dans l'existence des parties redondantes du circuit actuel de circulation des informations ;
- dans l'organisation du circuit de l'information qui se présente par le manque de structuration des documents, par les difficultés dans la classification des documents ;
- dans le suivi des documents :l'inexistence d'un système de contrôle automatique des données ;
- dans l'archivage des données ;
- dans le partage des informations entre les services utilisateurs des données.

En effet, lors de la collecte des données : la centralisation des informations au niveau de la direction DOI alourdit le circuit des informations :car en cas d'anomalies, cette direction ne peut pas détecter les incohérences au niveau des informations , seul les services concernés ont la possibilité de contrôler ces incohérences.

Quand aux relations avec ses agences et succursales :le problème se pose à la collecte des informations, du fait de la centralisation de ces informations au niveau du siège de la BCM et des lourdeurs au niveau des procédures utilisés, pourtant certaines informations devront faire l'objet d'une mise à jour périodiquement .

Face à ces problèmes, on ne peut pas de mieux structurer les documents (exemple :l'inexistence d'un espace commun sur le partage de l'information)

Le circuit ne permet pas d'introduire de la rigueur au sein d'un processus actuellement trop dispersée et parfois vague.

C'est pourquoi, on ne reçoit pas les informations à temps réel.

23-La prise de décision altérée :

La prise de décision est fortement tributaire du degré d'automatisation du système d'information : c'est à dire plus celui-ci est efficace, plus la prise de décision sera facile.

En effet, le système d'information joue un rôle essentiel dans la prévision et l'anticipation des mesures, il constitue un outil d'aide à la décision au service de la mise en œuvre et de la conduite de la politique monétaire pour le cas de la Banque Centrale.

Pourtant, on a constaté le dysfonctionnement au niveau de ce système d'information à cause des difficultés rencontrées au niveau de l'exploitation des données et qui ne permettait pas :

- de disposer de toutes les informations nécessaires dans un meilleur délai, afin de mieux cerner les conséquences des mesures politiques monétaires à adopter ;
- de mieux piloter la prise de décision ;
- de fournir des indicateurs performants de la politique monétaire ;

L'information et ses indicateurs produits doivent permettre d'informer le responsable sur la situation économique et de faciliter ainsi que la prise de décision au moment opportun.

Section 3 : Les hétérogénéités des référentiels :

L'automatisation des processus décisionnels nécessite de décrire l'organisation de façon précise dans le système d'information. A cet effet, on doit disposer d'un système de consolidation des informations : c'est le référentiel. Pourtant, le « département de entreprises » rencontre des problèmes dans la gestion de ces référentiels ; notamment du fait de leur hétérogénéités. Ces hétérogénéités sont toutefois d'origine interne et externe.

Ce problème, fréquemment rencontré dans la gestion du système d'information est marqué pour le cas de la Banque Centrale :

- par le manque de normalisation comptable ;
- par l'insuffisance des référentiels externes.

31-La manque de normalisation comptable :

Comme tous les organismes qui utilisent les comptes des entreprises, le « département des entreprises » via son service de centralisation de bilans est fortement tributaire du degré de normalisation comptable en vigueur pour permettre une définition correcte et uniformisée des informations demandées.

Cette manque de normalisation complexifie la compilation des données ainsi que le calcul d'une exposition au risque de contrepartie (entreprises/banques), au niveau global du risque du système financier pour le cas de la Banque Centrale .

En effet, la transparence de l'information financière ne peut être obtenu qu'à travers une normalisation des méthodes et techniques permettant d'élaborer cette information .Et cela n'est possible que par une prise en considération de la normalisation comptable.

De plus, la Banque Centrale ne dispose pas encore un dossier de collecte des informations comptables (Volets comptables ou financiers).

Cette pluralité des référentiels des contreparties (entreprises),notamment au niveau comptable ne permet pas :

- de fonder une bonne échange des informations causé par les difficultés d'harmonisation des codifications des données entre les parties prenantes ;
- d'automatiser les traitements des informations :c'est à dire le déploiement de services d'échanges ,d'extraction et de modification de données ;
- de contrôler la cohérence applique par les ordinateurs que la centrale des bilans prévoit d'effectuer sur les comptes adhérentes avant et après leur exploitation ;
- de fiabiliser les données lors de leur centralisation.

32-L'insuffisance des référentiels internes :

La centralisation des données individuelles des entreprises impose de les regrouper selon des critères appropriés .D'une façon générale, c'est l'activité principale des entreprises qui devra déterminer leur classement dans les différents ensembles.

Pourtant, la technique de classement, utilisé actuellement, présente certains ambiguïtés pour une classification des entreprises. En effet, ce technique ne permet pas une lecture claire au niveau des statistiques .

En effet, la dernière mise à jour de cette technique de catégorisation date de 1989, ce qui ne permet pas donc de classer les différents services nouvellement créés.

Face à cette situation, la Banque Centrale rencontre des difficultés dans :

- la production des informations statistiques ;
- les échanges d'information entre partenaires tant national (les services utilisateurs et concepteurs des statistiques économiques tels que l'INSTAT,..) qu'international (la technique de classement, ne suit pas encore le norme international ; ce qui ne permet pas une lecture facile et rapide des données-à l'échelle mondiale-pour les organismes utilisateurs tels que l'ONUUDI,..)

Chapitre 2 : les problèmes sur les structures opérantes en matière d'analyses des risques :

Nous allons développer dans ce présent chapitre, les principaux facteurs contraignants en matière d'analyse des risques ,notamment le risque de disfonctionnement du système financier.

Mais avant d'y procéder , il nous paraît utile de porter un regard sur l'état des lieux au niveau de certains points qui feront d'ailleurs le cadre de notre analyse critique.

Ces points se concentrera sur les techniques d'analyses utilisés par la BCM dans le cadre de sa mission prudentielle c'est à dire dans la détection des risques de disfonctionnement du système financier par :

- la centralisation des risques : qui a pour objet de faire le suivi des endettements bancaires individuels (ménages, entreprises) et par secteur d'activités, région et nationalités des capitaux , nécessaire aux analyses des risques ;
- la centralisation des impayés sur chèque et effet dont les objectifs sont : la centralisation de la Banque Centrale à la répression des infractions en matière de chèque prévu par la loi tels que la saisine des tribunaux, les informations aux banques ; le contrôle de la qualité des signatures de la clientèle des banques et des entreprises ;
- la centralisation des renseignements généraux dont l'objet est de collecter les informations complétant celles fournies directement aux centrales des risques et des impayés dans les analyses des endettements et de la solvabilité des agents économiques ;
- La centrale de bilans datant de 1970 :qui rassemble tous les documents comptables des entreprises.

La méthodologie de centralisation des bilans¹⁵:

la centralisation portait sur les bilans des sociétés ou des affaires personnelles d'une certaine importance établis au cours de l'année de l'établissement de la centralisation :

- information pour des besoins spécifiques :

Chaque bilan était dépouillé selon un schéma type par la direction du crédit et comparé aux documents correspondant des années précédentes .Cette comparaison donnait lieu à l'établissement d'un tableau de financement pour chaque entité. Il est également calculé une série de ratios .

¹⁵ La centralisation des bilans n'est plus opérationnel actuellement .

- informations globales :

La centralisation effectuée sur ordinateur à partir d'un programme établi par les soins de la direction du crédit, permettait de dresser :

- + un document général qui présente pour les dernières années disponibles : le bilan global (cumul de l'ensemble des bilans), le tableau de financement, la série des ratios.
- + les classements particuliers sous la rubrique des nationalités des actionnaires principaux, de la nature des activités des entreprises, de l'importance du chiffre d'affaires, et de la situation géographique des entreprises.

Chaque classement présentait, comme le document général, pour les dernières années connues, le bilan global des affaires qui le compose, le tableau de financement et la série des ratios .

Sont également précisés le nombre de bilans regroupés et l'importance du groupe par rapport au document général.

Cette centralisation des bilans était diffusée auprès des banques et les divers organismes intéressés.

Etant donné les difficultés¹⁶ rencontrés dans la disponibilité des documents, la centralisation des bilans a arrêté quelques années après son institution

Cette centralisation avait pour objet :

- de mettre à la disposition de l'Etat des données agrégées concernant le tissu productif National ;
- d'aider au fonctionnement du marché financier en lui fournissant des données comptables et financières fiables.

Nous avons constaté la présence des deux (2) problèmes fondamentaux suivantes en matière de gestion des risques :

- Les techniques d'analyses non satisfaisants ;
- L'inexistence de système de cotation des entreprises.

Section 1 : Les techniques d'analyses non satisfaisants :

En effet, les techniques d'analyses qu'avaient utilisés le département des entreprises présentent des lacunes qui sont dus par :

- Le manque d'un principe fiable dans les analyses effectués.
- L'incohérence au niveau de l'architecture du dossier d'analyse financière
- l'absence d'une grille d'analyse.

¹⁶ Ces difficultés feront partie aussi de l'objet de notre analyse ultérieurement.

11-Le manque d'un principe fiable dans les analyses :

Les analyses des dossiers de chaque entreprise ne relèvent d'aucun automatisme ; elles doivent être effectuées grâce à des méthodologies adéquates et appropriées pour qu'il n'y ait pas une mauvaise interprétation dans les analyses.

Ces méthodologies contiennent essentiellement les principes à adopter lors des analyses. Et c'est au niveau ,même, de ce principe que les problèmes se posent ;

Ces problèmes avaient été marquées par le manque de fiabilité dans les principes utilisés .En effet, dans la conduite de ses analyses, la Banque Centrale n'avait utilisé que le principe de l'analyse fonctionnelle de l'entreprise ; qui s'était établi à travers le regroupement fonctionnel des comptes.

La BCM n'avait pas adopté d'autres principes comme l'analyse en termes de flux financiers et l'analyse comparative. De ce fait, les analyses effectuées n'avaient pas pris en considération de l'évolution de l'entreprise face à son secteur, son environnement.

Ce manque de principe fiable, dans le cadre de la conduite de ses analyses, ne permet pas d'interpréter les analyses de manière rationnel pour actualiser la connaissance du système productif : car le regroupement des analyses individuels conduisent à l'analyse de l'économie dans son ensemble .

En plus, l'analyse qualitative qui est une variable très utilisée en matière d'un diagnostic d'entreprise n'était pas adopté par la Banque Centrale du fait des :

- problèmes lors de la collecte de ces données ;
- difficultés dans le traitement de ces données qualitatives : puisqu'elles ne sont pas numérisés et qu'il se peut qu'il y ait risque probable de non fiabilité des informations collectées.

Cette manque de système de données qualitatives ne permet pas donc :

- d'étudier les la compétitivité de l'entreprise face à son secteur ;
- d'élargir les connaissances sur la concentration de l'entreprise dans son domaine d'activité ou secteur d'activité.

12-L'incohérence au niveau de l'architecture du dossier d'analyse financière

Ceci est notamment marqué l'inexistence d'un système de vision rapide et synthétique du comportement de l'entreprise .Ce qui ne permet pas ,de ce fait, la constitution d'une ébauche du diagnostic financière d'une entreprise .L'une des causes de ceci est aussi l'inexistence d'un système de score dans la mesure du degré de vulnérabilité de l'entreprise

Bien que les spécialistes dans différents domaines puissent sélectionner, interpréter et traiter les informations disponibles d'un certain problème, ils sont incapables ou ont du mal à synthétiser des informations issues de diverses et incomparables sources sans un dossier d'analyse bien élaboré.

Pour combler ces insuffisances les spécialistes devront faire appel à la modélisation qui peut être définie comme une construction de structures présenté sous forme mathématique englobant une multitude d'informations et permettant la prévision de certains phénomènes.

Pourtant ce modèle n'est pas encore adopté par la Banque Centrale :ce qui ne permet pas une représentation formalisée et structurée, mais approximative et incomplète, d'un ensemble d'éléments réels..

13-L'absence d'un grille d 'analyse :

Compte tenu des objectifs, la Banque Centrale doit disposer d'une méthodologie d'analyse financière qui privilégiera l'approche plus économique que purement comptable de l'entreprise ; donc par l'élaboration d'un grille d'analyse qui va faciliter l'interprétation des documents Néanmoins, ce méthode n'était pas adopté lors de la centralisation des bilans .

Etudier les tenants et les aboutissants de la situation actuelle d'une entreprise, en la restituant dans son environnement et dans son évolution dans son passé, n'est pas du tout facile sans modélisation d'une grille d'analyse (par exemple : on ne peut pas :- ressortir les éléments pouvant expliquer l'équilibre ou le déséquilibre de la situation, -améliorer les analyses des capacités de l'entreprise à agir sur son devenir).

En effet, l'absence d'une grille d'analyse ne permet pas de fournir, pour chaque domaine de la gestion interne, un canevas de diagnostic. Et cela va compliquer les tâches de la DDE dans la précision et l'amélioration des études sur les réalités de l'entreprise, compte tenu des contraintes de son environnement institutionnel, économique et social.

En plus, le manque de grille d'analyse ne permet pas d'établir un grille de lecture lors de l'analyse des dossiers des entreprises : c'est à dire on qu'il n'y pas de variables ou des critères à analysés.

Sans une telle grille, on peut pas donc :

- synthétiser les informations générales concernant l'entreprise ;
- étudier le système « ENTREPRISE » tel qu les sous s systèmes techniques, économiques et financier d'une entreprises;
- élargir les connaissances du positionnement des entreprises face à son environnement ;
- dégager les forces ainsi que les faiblesses de l'entreprise.

Section 2 :L'inexistence de système de cotation des entreprises :

Nous essaierons de voir à travers cette section la problématique du système de cotation des entreprises.

21- L'inexistence d'un système de mesure de la solvabilité des entreprises :

Définir un système bancaire viable est relativement simple : il s'agit d'un système dans lequel la majorité des banques est solvable et susceptible de le demeurer. Cette solvabilité est cependant difficile à évaluer, il en est de même des perspectives de son évolution. En général, peu de signes annoncent les problèmes bancaires à cause du manque d'informations et de la difficulté de faire des prévisions, ainsi l'évaluation des prêts bancaires intègre nécessairement une estimation subjective des éventuelles créances douteuses, tout cela s'explique par le fait que l'analyse du risque est toujours liée à l'opération du crédit.

La banque court le risque de ne pas être remboursée, que cela soit partiellement ou pas du tout. Elle devrait donc être capable de mesurer le risque qu'elle prend ; cette analyse du risque permet de dégager des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les entreprises susceptibles de bénéficier d'un crédit ?
- Comment être sûr que ces entreprises ne seront pas défaillantes dans l'avenir ?

A défaut d'un système de cotation, on ne permet pas :

- L'assurance dans le refinancement du système bancaire, car on ne peut pas déterminer l'éligibilité des prêts bancaires aux interventions de la Banque centrale de façon précise ;
- L'appréciation du risque, car ce système devra constituer un outil d'analyse tant à usage interne de la Banque Centrale de Madagascar qu'au profit de la communauté bancaire. Elle devra offrir en particulier une vision synthétique de l'évolution et du niveau de qualité des crédits sur les entreprises pouvant être cotées, selon divers critères (par période, par région, par banquier prêteur, par secteur d'activité, etc.) ;
- dans le domaine de la relation entre l'entreprise et ses banquiers, la cote devra donner une base solide au dialogue en rappelant ou en faisant prévaloir une certaine orthodoxie financière.

22-L'absence d'étude au niveau de la recherche méthodologique :

En effet, la Banque n'a pas encore adopté le concept de recherche méthodologique sur les concepts à adopter : tels que la conduite des analyses et les ratios utiles pour pouvoir mener à bien l'attribution des cotes pour les entreprises. Il sera, aussi question des recherches des valeurs normatives qui n'ont pas encore été menées par la Banque Centrale.

Le choix des ratios à étudier est délicat mais crucial. En effet, la signification économique des ratios est très inégale.

L'absence d'étude au niveau de la recherche méthodologique ne permet pas à la Banque Centrale :

- d'élaborer les principes à adopter (les modalités) dans la conduite de ce système de cotation ;
- de concevoir une méthode permettant d'identifier et de quantifier précisément la situation financière d'une entreprise donnée ;
- de dégager les référentiels d'analyses, par exemple les valeurs normatives pour un secteur donné ;
- de modéliser un système cohérent d'évaluation des risques d'insolvabilité pour les entreprises bénéficiaires de crédits.

PARTIE 3 :Les solutions proposées :

Cette partie sera consacrée à la proposition de solutions face aux problèmes rencontrés précédemment.

CHAPITRE 1 :Solutions concernant le Système d'information :

En vue d'optimiser le système d'information actuel au sein du « département des entreprises », on doit prendre en compte le renforcement du système de collecte et d'entreposage des données, sur l'amélioration des techniques d'exploitation et l'amélioration de la gestion des référentiels.

Section 1 :Le renforcement du système de collecte et d'entreposage des données:

Afin de remédier aux problèmes de collecte et d'entreposage des données on doit modéliser un postulat de base qui prendra en considération :

11-La constitution d'une Banque De Données synthétiques¹⁷ :

Dans cette nous essayerons de constituer un fichier central des renseignements sur les entreprises. Pour cela ,nous allons voir le cas de la banque centrale de France qui emploie le Fichier Bancaire Des Entreprises dénommé FIBEN.

Définition de FIBEN :

FIBEN est une base de données qui recense des informations sur une très importante population de personnes morales et physiques — y compris les entreprises individuelles — pour lesquelles des informations multiples sont collectées par les implantations territoriales (succursales et agences)

.Population recensée :La population recensée comprend les entreprises et les personnes morales et physiques dont le siège social ou le domicile est situé à Madagascar, appartenant à une ou plusieurs des catégories ci-après :

¹⁷ Extrait du Rapport de la Banque de France (1988) ;la méthode d'analyse financière de la Centrale de Bilans de la Banque de France.

- entreprises présentant un intérêt économique ou financier en fonction du niveau d'activité, du montant du capital ou de la nature juridique ;
- entreprises bénéficiaires de crédits bancaires, au-dessus d'un certain seuil (10 millions d'ariary), déclarés au central des Risques de la Banque Centrale de Madagascar ;
- entreprises ayant des liens économiques et financiers avec les personnes morales ou affaires personnelles recensées ;

Nature des informations à collecter :

Les informations collectées seront de nature très diverse :

- * comptables et financières, extraites des bilans et comptes de résultats, pour les entreprises adhérentes à la Centrale de Bilans ;
- * descriptives comme la dénomination, la nature juridique, l'adresse du siège social, les dirigeants, les associés, les participations, etc. ;
- * relatives aux incidents de paiement –effets et aux crédits déclarés par les établissements de crédit
- * judiciaires en cas de jugements rendus par les juridictions commerciales ou, le cas échéant, par des juridictions civiles statuant en matière commerciale.

Les renseignements sont collectés à partir de sources multiples, objectives et vérifiées, telles que les journaux d'annonces légales, les tribunaux de commerce, PROPRARCO ,EQUIPBAIL, les établissements de crédit ou les entreprises elles-mêmes.

12-L'amélioration du système de communication

Pour que le système de communication soit amélioré ,il faut que la Banque Centrale de Madagascar considère les éléments ci-après :

Instauration d'un échange permanent avec le partenaires :(entreprises –banques commerciales)

L'alimentation de la centrale de bilans en informations est fonction de leur disponibilité et de la qualité des relations que la Banque Centrale entretient avec les fournisseurs de données .

A ce titre ,un partenariat constructif ,fondé sur le dialogue et l'échange de services ,devra être établi avec l'Association Professionnelle des Banques (APB),les groupements professionnels d'entreprises et les entreprises adhérentes à la Centrale de Bilans .

La Banque Centrale devra faire des réunions techniques qui permettront d'expliquer les grandes lignes du système et de recueillir les suggestions des partenaires .Ce qui amènera la Banque Centrale a redéfinir les missions des succursales dans le but d'une meilleure collecte des informations concernant les personnes physiques et morales relevant de leur compétence territoriale

Favoriser la technique de collecte par l'utilisation de la Nouvelle Technologie d'Information et de Communication¹⁸ :

Les technologies de l'information et de la communication fourniront les outils qui vont permettre la création d'une dynamique qui aidera la Centrale de bilans à accomplir ses rôles

Le département des entreprises aura à collecter ,gérer et diffuser un grand volume d'information .cela ne peut être possible que par la mise en place de bases de données (stockage, gestion),et par l'utilisation des technologies Internet ou Intranet (la collecte et la diffusion d'information)

Par exemple l'utilisation de l'Intranet¹⁹ :

L'Intranet offre de multiples avantages :

- meilleur partage de l'information (procédures, réglementation,...) ;
- communication plus rapide ;
- outil de consultation identique à ceux d'Internet, à l'ergonomie d'utilisation quasi intuitive (limitation des budgets de formation) ;
- réduction de la documentation papier, source d'économie ;
- bases documentaires faciles à actualiser ;
- accès aisé à une information sélectionnée pour des populations prédéfinies et différentes (notion d'habitation) ;
- solutions techniques au standard du marché (coût de maintenance réduit).

13-La mise en place des modalités pratiques dans la recherche d'information :

Pour ce faire la Banque Centrale devra disposer d'un dossier de collecte et aussi d'une grille de questionnaire.

¹⁸ Informatique et Banque –collection ITB (institut technique de Banque)-Groupe de maîtres de conférences de l'ITB.

¹⁹ Un Intranet est un réseau local d'information réservé à l'utilisation interne en entreprise et fondé sur le protocole et les applications d'Internet.

dossier de collecte requise pour l'alimentation de la base de données

La banque centrale devra établir ,à l'attention de ses adhérents ,un dossier de collecte sous la forme d'un questionnaire comprenant deux volets principaux :

-un volet « identification » qui va recenser les informations générales permettant à la Centrale d'établir un premier constat sur l'entreprise :dénomination ,forme juridique ,activités et secteur d'appartenance ,capital sociale répartition ,appartenance à un groupe ,dirigeants ,relations financières ...

-un volet « financier » relatif aux comptes sociaux (bilan, compte de résultat, tableau de financement) et aux détails de certains postes du bilan et du compte de résultat nécessaires à la réalisation d'une évaluation approfondie de la situation de l'entreprise et à l'établissement du tableau de financement pour celles qui ne peuvent pas le faire .

grille de questionnaire :

Les questionnaires, selon une grille de questionnaire, devra être adressé systématiquement aux entreprise adhérentes à la centrale de bilans le mois suivant la date d'arrêté des exercices comptables ,soit au mois de janvier soit au mois de juillet .

Section 2 :Le renforcement du système d'exploitation des données :

Les délais de mise à disposition des informations revêtent un caractère essentiel de la performance du système d'information Ils dépendent des modalités de traitement de l'information à l'intérieur de la base de donnée ,il résulte donc la nécessité de :

21-L'amélioration du système de gestion des informations²⁰ :

Pour qu'un système de gestion des informations marche bien ,il faut que les conditions suivantes soient remplis :

- dotation d'un gisement de données sûr avec un contrôle et un suivi des opérations adéquat : on peut donc penser a installer un central unique des données pour les données .

²⁰ Gestion de l'information –pratique des techniques bancaires et financières ITB
RAMIANDRISOA Luc Tahiry

- assurance dans la transparence des informations reçus par une mise en place d'un système de contrôle des données collectées.
- Mise en place d'un système d'extraction facile des données , et aussi de mettre en place un système d'analyse transversale des données (grille d'analyse).
- Eliminer la multiplication des parties redondantes des opérations et l'entrée répétitive des données .

Une fois ces conditions remplis ,le département doit penser à mettre en œuvre un « système intégré » d'appuis dans la gestion des risques en en harmonisant les informations de gestion (bilan compte de résultat tableau de financement) et en se dotant des outils appropriés dans les analyses qui permettront aux utilisateurs de mieux exploiter les données disponibles.

Un système de contrôle automatique avant et après exploitation des données comptables devra institué au niveau de la centrale de bilans en vue de garantir la qualité, la fiabilité et la cohérence des informations reçues, et faisant, asseoir sur une base solide d'évaluation des entreprises dont les résultats vont servir à la futur cotation.

Un système de contrôle de la qualité de la cotation devra aussi mis en place en vue d'effectuer a posteriori la vérification du respect des procédures par les cotations et de s'assurer ainsi du bien fondé des cotes BCM attribués

22-Le redéploiement du circuit des informations :

En vue d'améliorer le système du circuit actuel, on doit adopter :

- **le système workflow** qui permet d'automatiser la circulation des documents (d'informations) et d'accompagner les tâches conduits en parallèle dans une entreprise. Il permet, d'ailleurs, d'optimiser les méthodes de travail, de rationaliser les flux d'informations quelle qu'en soit la nature :documents, procédures, ..

Le workflow est un logiciel informatique qui autorise des groupes de personnes à travailler, dans des lieux à des instants différents, sur les mêmes sujets et de manière différente. Il assure la gestion d'un ensemble d'activités répétitives le long d'un processus de travail en fédérant les documents numérisés et les données informatiques.

D'autres fonctions spécialisées sont également offertes par un logiciel de Workflow :

- la simulation, pour tester des hypothèses de fonctionnement (exemple :méthodologie d'analyse) ;
- la modélisation, pour dessiner et écrire des procédures avec un outil graphique ;
- le monitoring, pour connaître qui fait quoi dans une procédure, détecter les gouls d'étranglements, redistribuer les tâches entre acteurs, réaffecter les priorités ;

- le suivi global notamment par les fonctions statistiques.

Reposant sur des solutions technologiques fondées sur Internet, le workflow de proximité (limité à une procédure, un service, un département) répond aux besoins d'économie du secteur tertiaire :banques, assurances,...)

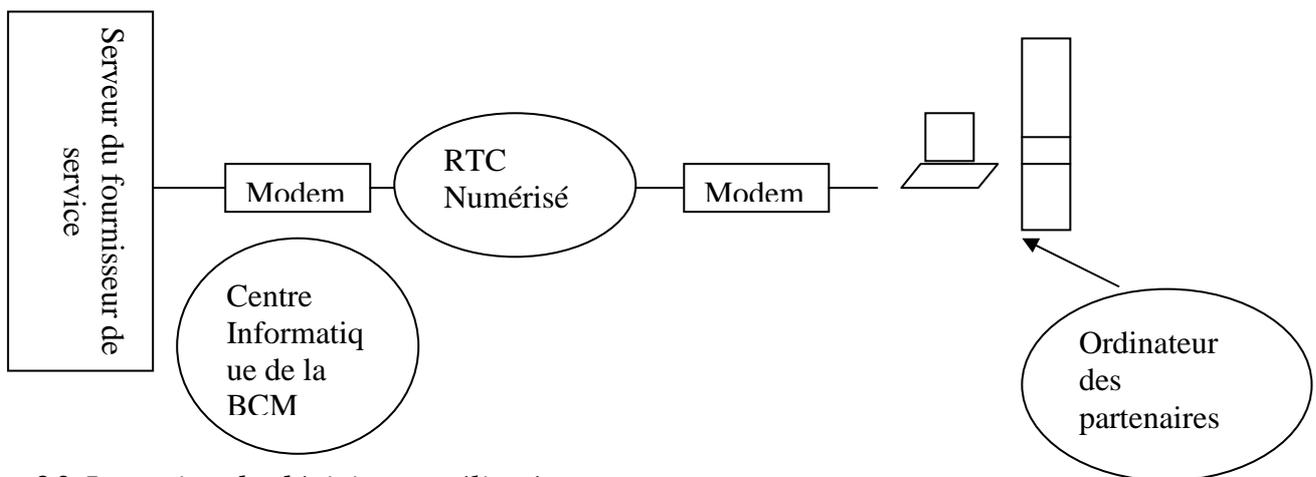
- **la normalisation des échanges informatiques** :les transactions entre la Banque Centrale et ses partenaires reposent actuellement sur l'échange de documents spécifiques transmis par courrier :Risques bancaires, documents comptables, statistiques,..

La Banque Centrale n'échappe pas à cette solution classique qui générerait perte de temps, coûts supplémentaires liés à des services multiples de mêmes données, fiabilité incertaine dues aux erreurs des différents opérateurs.

De ce constat a découlé de remplacer l'échange de documents papier par celui de messages électroniques, transmis directement d'ordinateur à ordinateur (par exemple l'utilisation des réseaux tels que SWIFT ,E.D.I (Electronic Data Interchange)

Voici le figure présentant l'échange informatique :

Figure n°03 :Echange Informatique²¹ :



23-La prise de décision améliorée :

Les mesures prises en vue de l'amélioration de la gestion de l'information, par la définition d'une stratégie convenable (amélioration du système de gestion des informations, circuit des informations) ,aboutiront à un résultat fructueux dans la dotation des informations nécessaires à temps réel aux décideurs :pour le cas du département ,on pourra doter de toutes les informations

²¹ « Gestion de L'information »-Collection ITB page 22.

sur les entreprises dont le but de mieux détecter ainsi que de prévenir le risque probable de disfonctionnement du système financier (plus particulièrement pour les entreprises demandeurs de crédits aux établissements de crédits) .

Section 3 :Les réformes au niveau des référentiels :

Dans cette section ,nous proposons des solutions concernant les hétérogénéités des référentiels .Comme nous l'avons vu dans la partie problème qu'il y a des problèmes de normalisation comptable ,et des problèmes de référentiels internes. Dans cette section ,nous proposons des solutions comme la tendance vers la normalisation des dossiers à collecter ,notamment les documents comptables et par un réaménagement des référentiels internes .

31-La Tendance Vers une normalisation des dossiers à collecter(comptables) :

La Banque Centrale devra adopter une nouvelle présentation (volet financier :cf dossier de collecte) des documents comptables ,qu'elle juge utile dans la facilitation dans la compilation des données comptables des entreprises .

Objectifs :

- faciliter l'analyse de la situation financière de l 'entreprise ;
- permettre des jugements adéquats sur le mode de gestion ,la maîtrise de la gestion ,les décisions de gestion et leurs incidences sur la rentabilité financière ;
- faciliter les retraitements effectués au niveau du bilan :de ce fait une bonne analyse financière comme les ressources ,le fonds de roulement net.

La présentation du compte de résultats doit faciliter l'appréciation de la rentabilité économique générée par les seules activités .

Grâce au redéploiement au niveau des modalités de recherche des informations par la centralisations des référentiels des informations notamment comptables : constitution d'un volet financier dans les dossiers a envoyer aux entreprises.

Dorénavant, grâce au nouveau plan comptable 2005 ,le problème de normalisation des comptes est quasi-résolu :car il permet une harmonisation des données que ce soit dans les principes et les modes de classifications des données . La transparence de l'information financière²²

²² Tiré de l'Exposé introductif de M. Raymond RABENORO, Président du Conseil Supérieur de la Comptabilité à Madagascar dans le cadre de la mise en place du nouveau plan comptable 200X (2005)

ne peut être obtenu qu'à travers une normalisation des méthodes et techniques permettant d'élaborer cette information. Le plan comptable prévoit des dispositions particulières pour les petites entreprises, y compris les très petites entreprises²³ ou micro-entreprises relevant le plus souvent du secteur dit informel. De ce fait, toutes les entreprises pourront participer à la centralisation des bilans de la Banque Centrale même ces petites entreprises.

Elle devra faciliter l'automatisation des traitements des informations et les contrôles de cohérences appliqués par ordinateur que la Centrale de Bilans prévoit d'effectuer sur les comptes des adhérentes avant leur exploitation (sur les documents sociaux) et après leur exploitation (sur des grilles d'analyse élaborées)

32-Le réaménagement des référentiels internes :

Dans le cadre d'une centralisation des données individuelles, la Banque Centrale devra disposer des techniques appropriés dans le regroupement de ces données. C'est l'activité principale des entreprises qui déterminera leur classement dans les différentes ensembles. Ce qui a motivé la

Banque Centrale à mettre en place un système d'harmonisation des données beaucoup plus efficace par l'adoption d'une technique de classement des entreprises dans ses activités avec la collaboration de l' Institut National des STATistiques (INSTAT) dans leur projet d'une révision de la Nomenclature des Activités Economiques à Madagascar (NAEM)²⁴.

Cette collaboration facilitera ainsi les transmissions des données entre entités qui utilisent les mêmes données de bases dans le territoire national.

En effet, une fois que cette Nouvelle nomenclature soit adopté on pourra penser à l'amélioration des techniques de regroupements sectoriels selon la représentativité acquise dans chaque classe d'entreprises, une image instantanée de l'activité économique .

²³ Conseil supérieur de la comptabilité (CSC) dans le cadre de la présentation d'une étude pour la mise en place d'une centrale de bilans du 15 octobre 2004.

²⁴ D'après le rapport de la Banque Centrale de Madagascar dans le cadre de son projet avec l'INSTAT
RAMIANDRISOA Luc Tahiry

CHAPITRE 2 :Les solutions concernant les structures opérantes en matière d’analyses des risques :

Dans ce chapitre nous proposerons des solutions concernant les problèmes sur les structures qu’avaient rencontrés la Banque Centrale (Direction du Crédit) dans le traitement des risques.

Nous proposerons à la Banque Centrale des nouvelles techniques dans leur analyses qui sera étudié dans la première section de ce présent chapitre et la contribution à la mise en place d’un système de cotation des entreprises.

Section 1 :L’amélioration des techniques d’analyses :

Cette section apportera des solutions comme l’amélioration de la technique qu’avait utilisé la Banque Centrale lors de la centralisation des bilans qu’elles avaient effectuées .

Nous proposons trois (3) éléments nécessaires pour une amélioration des techniques d’analyses :

- la Redéfinition des principes d’analyse ;
- la refonte au niveau du dossier d’analyse financière ;
- la proposition d’un exemple d’une grille d’analyse .
-

11-la Redéfinition des principes d’analyse à adopter :

La Banque Centrale devra adopter une démarche originale dans la Centralisation des bilans Elle devra de ce fait utiliser la comptabilité des entreprises pour actualiser la connaissance des structures et de l’évolution du système productif. Le passage des comptes individuels à l’étude économique implique le choix d’une grille de lecture : **l’analyse financière** constituera ce moyen d’interpréter les documents comptables annuels en termes économiques.

De ce fait, l’analyse financière de la Centrale de bilans devra s’appuyer sur quatre principes fondamentaux dans la conduite de ces analyses²⁵ :

- le regroupement fonctionnel des comptes : les opérations et les éléments du patrimoine sont regroupés selon un classement par fonction (exploitation, répartition, investissement et financement)adapté à l’étude du comportement économique et financier de l’entreprise ;

²⁵ L’ingénierie Financière dans la relation Banque Entreprise –Collection ITB ;2003
RAMIANDRISOA Luc Tahiry

- la primauté donnée à l'étude dynamique : l'analyse en termes dynamiques devra être privilégiée en mettant l'accent sur l'observation pluriannuelle des opérations et des flux financiers ;
- l'analyse comparative des performances et des structures : à l'aide de ratios, l'entreprise est située dans son environnement économique ;
- la mesure du degré de vulnérabilité de l'entreprise : elle ne peut être évaluée qu'après une introduction d'un système de score qu'on va étudier ultérieurement .

En retour, le regard porté sur chaque entreprise devra bénéficier des méthodes et des résultats des études économiques. Les techniques statistiques, notamment, indispensables à celles-ci, fourniront à l'analyste financier des moyens supplémentaires de diagnostic .

Toutes ces approches devront être utilisées dans le dossier d'analyse financière que la Banque Centrale se propose de refaire par sa centralisation des bilans et qui devra être établi chaque année à l'intention de ses adhérents.

12-La refonte au niveau de l'architecture du dossier d'analyse financière :

Le dossier d'analyse financière décrira les éléments essentiels sur lesquels fonder les choix stratégiques découlant de la gestion d'une entreprise :

- performances réalisées : évolution de l'activité, des marges, de la rentabilité, etc. ;
- flux de trésorerie dégagés par l'activité et ceux liés à des décisions d'investissement et de financement ;
- structure financière, qui résulte à la fois des performances et des décisions prises.

Ces éléments devront être retrouvés dans un dossier d'analyse bien élaboré et cohérent .

Dans notre étude ,nous allons essayer d'aborder à la mise en place d'un système de score qui offrira un échelle de mesure à l'exposition d'une entreprise au risque de défaillance.

Parmi les crédit-scoring²⁶ ,citons la formule de Conan et Holder ,celle de la centrale de bilans de la Banque de France présentée en annexe et destinée à déceler les risques de défaillance des entreprises industrielles de moins de 500 personnes.

Cette fonction score est une combinaison linéaire de ratios sensibles aux difficultés de l'entreprise. Elle résulte d'une analyse discriminante entre entreprises défaillantes, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire, et entreprises non défaillantes.

²⁶ Banque de France (1988),la Méthode d'analyse financière de la Centrale de bilans de La banque de France.
RAMIANDRISOA Luc Tahiry

Le score est calculé pour une entreprise au titre d'un exercice donné. Plus le score est positif, plus la situation de l'entreprise est favorable. Plus le score est négatif, plus la situation de l'entreprise est risquée.

En plus de ce système de crédit-scoring, on doit aussi considérer l'édition des documents ci-après :

- la synthèse graphique qui fournira une visualisation rapide sur les derniers exercices (exemple 4 dernières exercices), de l'évolution des paramètres essentiels de la gestion d'une entreprise : indicateurs de croissance (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, résultat brut d'exploitation, résultat de l'exercice), rentabilités économique et financière, répartition des revenus entre les différents acteurs (personnel, prêteurs, État, associés, entreprise), flux de trésorerie, équilibres financiers (fonds de roulement net global, besoin en fonds de roulement, trésorerie nette), évolution de l'endettement et des frais financiers ;
- Les ratios qui devront mettre en perspective l'entreprise au sein de son secteur d'activité. Les ratios édités dans le dossier permettent une analyse de la structure d'exploitation, de la croissance, des rendements, de la capacité bénéficiaire, de l'autonomie et des structures financières ;
- L'activité, les marges et les résultats :

Le compte de résultat devra se présenter sous forme de soldes intermédiaires de gestion depuis

l'activité jusqu'aux résultats de l'entreprise. L'activité constitue la première source de revenu ; sur plusieurs années, son évolution rend compte de son efficacité commerciale. Les marges et les résultats mesurent la capacité de l'entreprise à générer un revenu pour rémunérer les ressources utilisées, c'est-à-dire le personnel et les capitaux empruntés, assurer le paiement de l'impôt et couvrir la dépréciation des actifs ainsi que les risques divers.

- Le tableau de flux de trésorerie : Le tableau de flux de trésorerie indispensable à toute analyse financière, constitue un élément essentiel du dossier et une des principales spécificités de la Centrale de bilans. Il identifie l'incidence, sur la trésorerie active, des entrées et des sorties de fonds liées :
 - à l'activité : flux de trésorerie d'exploitation et flux de trésorerie interne ;
 - à l'investissement : acquisitions et cessions d'éléments d'actif immobilisé ;
 - au financement : mouvements affectant le capital et l'endettement financier.

Il retracera ainsi l'impact financier de toutes les décisions prises et explique le passage entre les situations successives décrites par les bilans. L'évolution pluriannuelle des flux permet d'apprécier le degré d'autonomie de l'entreprise dans sa politique de développement, la réalité du retour sur l'investissement et les conditions d'équilibre financier.

- le bilan fonctionnel : Le compte de résultat et le tableau de flux sont des facteurs explicatifs des changements de structure du bilan. Le bilan fonctionnel établit, en outre, des liens entre les postes du bilan et les principales fonctions de l'entreprise .L'approche fonctionnelle conduit à rassembler parmi les « emplois » des montants chargés d'une signification plus économique que patrimoniale pour les comparer à des « ressources financières » classées en fonction de leur origine.

13-l'exemple d'une grille d'analyse :

Après avoir compris les enjeux des principes d'analyse et les méthodes préconisées selon le modèle d'architecture d'analyse , il est temps d'introduire la notion de grille d'analyse, cœur de notre paragraphe La grille d'analyse va mettre en lumière les études des dossiers des entreprises dans le contexte de son environnement socio-économique et au niveau de son secteur .

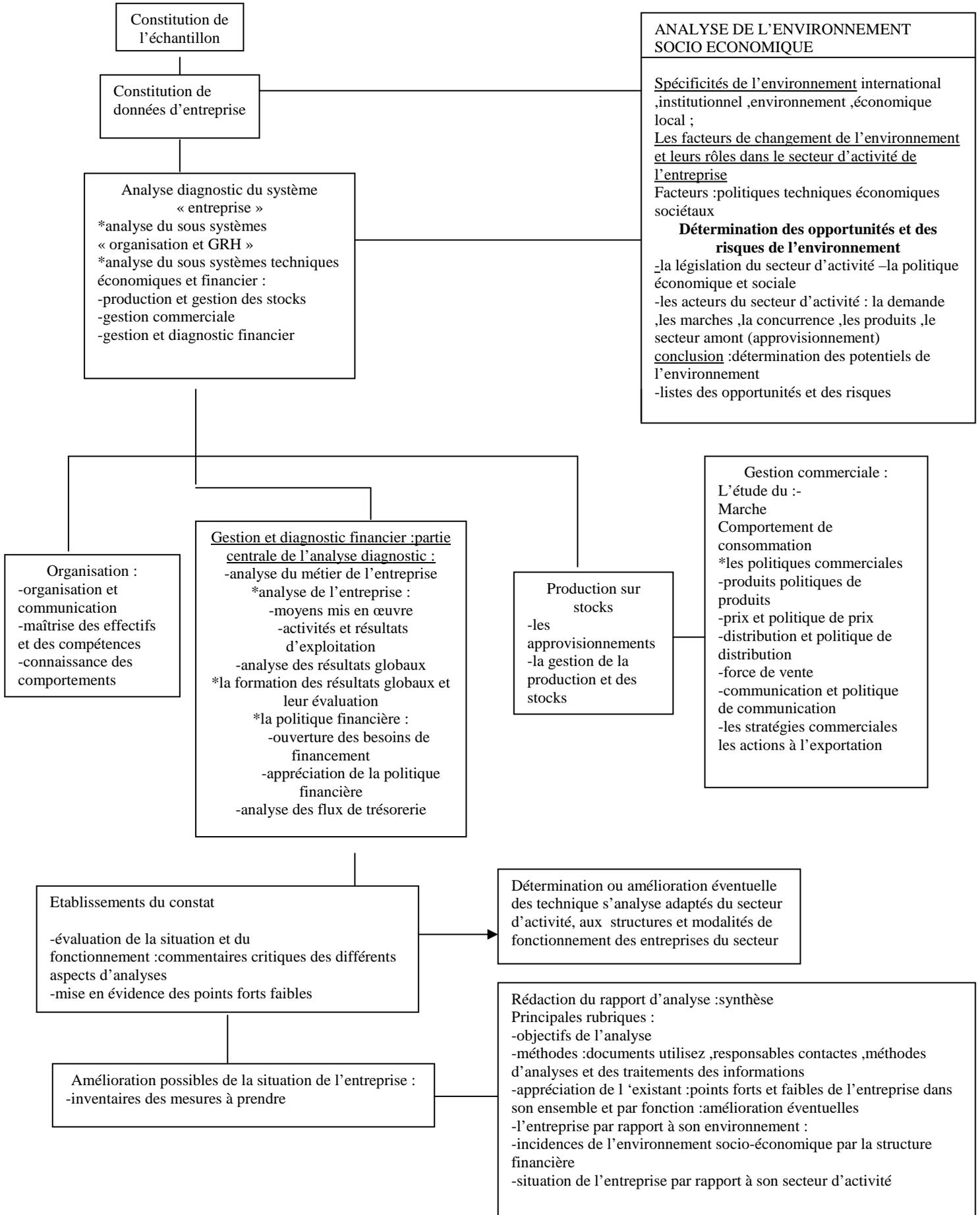
En bref, les réponses recueillis au niveau de ce grille nous permettra d'évoquer les points forts ainsi que les points faibles de l'entreprise L'élaboration de ce grille devra prendre en considération tant la méthode qualitative que quantitative. Voilà pourquoi notre analyse constitue un mélange de méthodologie quantitative et qualitative.

Le but d'une telle grille est de fournir une ébauche de l'étude des déséquilibres et des équilibres de la situation de l'entreprise et d'analyser ses capacités à agir sur son devenir.

La modélisation de cette grille devra prendre en considération les études :

- sur le plan financier :l'objectif est de savoir :
 - si l'activité est rentable :il s'agit de faire le diagnostic de l'exploitation et des résultats qu'elle génère.
 - Si la structure financière est adéquate, du double point de vue de l'équilibre financier et l'autonomie financière.
- sur le plan économique :c'est l'étude de l'entreprise, face à son environnement, l'objectif étant d'analyser sa capacité ou celle de ses dirigeants, à produire des biens demandés par le marché, dans de bonnes conditions.

Figure n°04 :Modèle de grille d'analyse



Section 2 :La mise en place d'un système de cotation des entreprises :

Dans cette section, nous proposons la mise en place d'un système de cotation de entreprises comme solution face aux problèmes engendrés par l'inexistence de ce système.

Pour mener à bien notre étude nous allons dans un premier paragraphe et dans un second nous aborderons à la recherche méthodologique requise par ce système

Lors de la présentation du système de cotation ,nous nous baserons sur la technique de cotation de la Banque de France.

21-la définition du système de cotation :

La cote attribuée aux entreprises « permet de les situer en fonction de leur niveau d'activité, de la qualité de leur situation financière et de leur environnement ainsi que de la régularité de leurs paiements »²⁷.

Les études menés par la centrale de bilans vont permettre l'élaboration et l'application de ce système.

Analyser les entreprises, formuler un avis sur leur situation et faire prévaloir certaines règles financières, telle est l'une des missions que devra faire le département des entreprises, plus précisément (la centrale de bilans)

La cotation exprimera de façon synthétique l'ensemble des informations économiques et financières recueillis sur les entreprises.

Elle traduit une appréciation globale de la banque centrale sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon préalablement fixé.

- Une appréciation utile aux entreprises :

La cotation intègre les divers aspects de la vie de l'entreprise et permet à ce dernier de disposer un regard extérieur notamment sur la qualité de la situation financière La cotation représente une occasion privilégiée de dialogue entre l'entreprise et ses interlocuteurs(banques) ;

- Une appréciation nécessaire à la Banque Centrale de Madagascar pour la surveillance du secteur bancaire :

Les cotations peuvent être utilisées par les établissements de crédits (banque) pour apprécier la qualité des entreprises auxquels ils consentent(ou sont susceptibles de consentir)des

²⁷ Financement du développement –Pratiques des Techniques Bancaires et financières –Max PEYRARD,1993 collection ITB,112 pages.

financements et pour déterminer le montant de fonds propres dont ils doivent réglementairement disposer en contrepartie de ces financements.

Ce qui nous permet d'en déduire que la cotation est une démarche rigoureuse qui ne relève d'aucun automatisme. A cet effet, on doit attribuer une méthodologie adéquate pour le bien fondé des cotes attribuées : qu'on va étudier dans le paragraphe qui suit.

22 : La recherche méthodologique : les modalités d'attribution des cotes :

Dans ce paragraphe, nous allons proposer une méthodologie permettant d'assurer ce système de cotation.

Pour élaborer les méthodologies d'analyse financière et de cotation des entreprises, les éléments ci-après devront être considérés :

- conception et réalisation des recherches méthodologiques en fonction des objectifs et de l'évolution des besoins ;

Les axes de recherche résident à ce point :

- dans la recherche des valeurs normatives par secteur et branche d'activité : variables et ratios de référence ;
- dans la détermination d'un système de pondération pour l'attribution de la cote qu'on va attribuer ;

- réalisation des études thématiques sur le comportement des entreprises :

Par des analyses statistiques approfondies des comportements d'endettement et d'épargne, de la gestion du portefeuille, et autres (selon les besoins ou la demande).

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, quel a cote attribuée aux entreprises permet de les situer en fonction de leur niveau d'activité, de la qualité de leur situation financière et de leur environnement ainsi que de la régularité de leurs paiements. Il en résulte donc la mise en place d'une technique qui va considérer à la fois la qualité de paiement et la solvabilité des entreprises.

En effet, on doit envisager l'élaboration de deux cotes :

- la cote de solvabilité :

Elle devra être fondée essentiellement sur la base de l'examen de la situation financière de l'entreprise et de son évolution prévisible après analyse de la rentabilité et de la structure du bilan. Cet examen étant déjà élaboré par la centrale de bilans ;

- la cote de paiement :

Quand à elle devra fondée sur la base de l'appréciation portée sur les dirigeants, les détenteurs de capitaux, l'environnement économique, les entreprises qui sont apparentées ou avec lesquelles elle entretient des relations commerciales ou économiques étroites : ce technique va permettre l'analyse de la solvabilité de signature de l'entreprise et de ses dirigeants.

Ces cotes devront accompagnées des indicateurs complémentaires²⁸:

- un indicateur de transparence : attribué à une entreprise qui accepte un échange d'informations avec le consortium de ses créanciers établissements de crédit ;
- un indicateur d'absence ou de retard de communication : attribué à une société ayant retarder ou n'a pas envoyer les informations.

²⁸ note d'information n°133 qui présentera la banque de données FIBEN

Chapitre 3 : Solutions retenues et résultats attendus :

Dans ce chapitre, nous allons proposer une solution concrète le système intégré des Entreprises compte tenu des chapitres précédents.

Dans une première section, nous évoquerons les solutions retenues sur le système d'information et la gestion des risques.

Et dans une seconde section, les résultats attendus et recommandation générales.

Section 1 : Solutions retenues : « Système intégré des informations sur les Entreprises » :

Dans cette section, nous allons proposer pour la Banque Centrale les solutions concrètes qu'elle pourra appliquer immédiatement nous proposons donc successivement :

- les sous systèmes de ce système intégré ;
- les principes dans la collecte et la gestion des informations

11 – L'interrelation entre les sous systèmes d'information :

Les sous systèmes présentés sont : la centrale de bilans, le fichier central de renseignements et le sous système de cotation des Entreprises.

- **Déroulement**

La centrale de bilans et le fichier central des renseignements gèrent chacun en ce qui les concerne, des informations générales sur les Entreprises qui leur proviennent des entreprises et du système bancaire. L'intégration du système devant éviter la duplication des informations chaque entité met automatiquement à la disposition de l'autre les informations collectées, lesquelles seront particulièrement utilisées par la cotation.

Par ailleurs, la CDB et FCR élaborent pour la cotation :

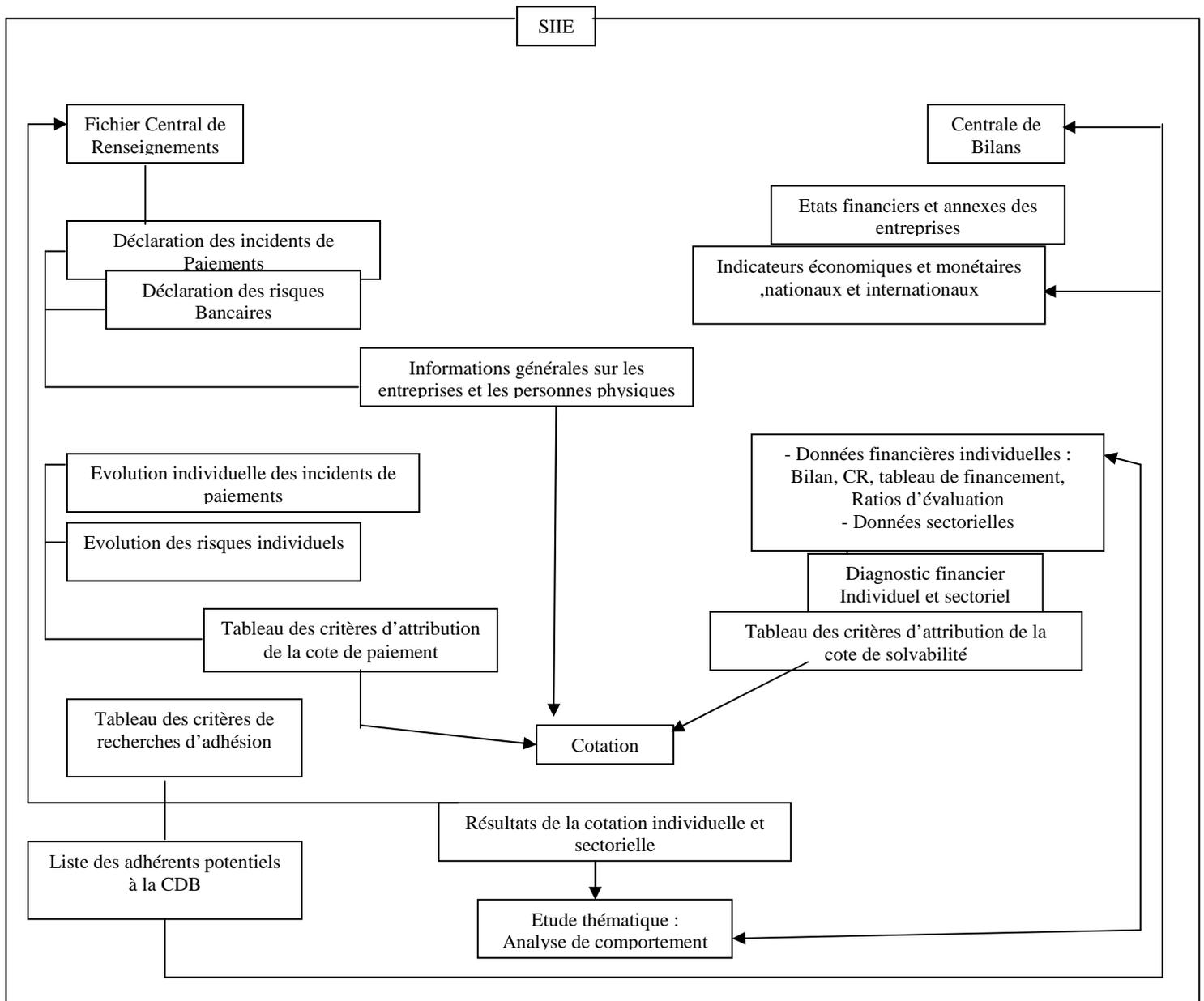
- L'évolution individuelle des incidents de paiement sur une durée déterminée,
- L'évolution des risques individuels sur une durée déjà fixée.
- Les tableaux de critères d'attribution de la cote de paiement.
- Les données financières individuelles (bilans, comptes de résultat, tableau de financement ; ratio d'évaluation) et les données sectorielles.
- Le diagnostic financier individuel et sectoriel.
- Le tableau d'attribution de la cote de Solvabilité

Les résultats de la Cotation seront mises à la disposition du Fichier central des renseignements(FCR) en vue de la mise à jour de la fiche synthétique individuelle.

La liste des adhérents potentiels est établi par le FCR sur la base de sont évaluation des critères de recherche et communiquée à la Centrale De Bilans (CDB).

Les études thématiques s’apprécient pour leur part sur les données sectorielles et globales de la CDB et du FCR, ainsi que sur les résultats de la Cotation.

Figure n°05 :Le schéma d’interrelation :



12 - Les principes dans les collectes et les gestion des informations

La Banque Centrale aura à collecter une large gamme des informations émanant des entreprises et du système Bancaire ; de ce fait, on devra adopter des principes dans la collecte et la gestion de celles-ci.

- La centrale de Bilans :

L'alimentation de la CDB en information est fonction de leur disponibilité et de leur qualité. A ce titre, la mise en place -d'un système de communication avec les banques, principales sources d'informations et utilisateurs des résultats- s'avère nécessaire.

Une approche entreprise sera nécessaire et doit être mise en œuvre au niveau du groupement professionnel et association. Toutefois, l'adhésion des Entreprises au système est basée sur le principe de volontariat.

Deux principes doivent être exposés pour les relations de la CDB avec ses adhérents :

- Confidentialité des informations communiqués.
- Réciprocité des services fournis.

En premier lieu, la CDB devra constituer un échantillon que sera basé sur les risques bancaires suivant un critère de sélection fixé au préalable.

En deuxième lieu, l'échantillon devra être élargi et quantifié pour les entreprises non adhérentes à partir des critères bien précis d'ordre qualitatifs et quantitatifs prévu par la méthodologie de la CDB.

La collecte d'information se fera sous forme de questionnaire et devra être adressé systématiquement aux Entreprises adhérentes, avec une convention d'adhésion pour les non adhérents. La transmission des réponses se fera soit par l'intermédiaire des banques, soit directement à la Banque centrale. La CDB assurera par la suite le contrôle, le traitement ainsi que l'exploitation des données.

Les résultats d'exploitation seront communiqués aux banques sous forme d'une évaluation financière, aux entreprises sous forme de dossier individuel, et à haute autorité sous forme de note.

- Le fichier central de renseignement (FCR)

Le FCR devra fonder une relation directe avec les Etablissements bancaires et financières pour l'obtenir des informations. Les obligations des parties prenantes sont déjà prévues par les dispositions légales.

Pour permettre aux parties prenantes de connaître leur droit et obligation, la BCM éditera une brochure d'information à large diffusion.

Pour le fichier Central des Impayés (FCI), les informations seront communiqués par le biais des avis de Non-Paiement (ANP).

Pour la Centrale des Risques, les informations seront transmises sur support magnétique ou autre suivant une structure de fichier définie par les autorités.

Pour FIBEN, les informations proviendront de deux sources :

- sources internes : FCI, CR, CDB et autres sources de la Banque ;
- sources externes : des Etablissements bancaires par le biais d'un questionnaire comportant des éléments utiles (informations générales sur les dirigeants, éléments financières et appréciation générale de la Banque.

Toutefois, FIBEN s'alimentera en de nouvelles données dès que certaines conditions prévues par la méthodologie du FCR sont satisfaites.

La gestion des informations par le FCR sera basés sur une mise à jour permanente du Fichier : à cet effet, les informations reçues seront collectées, traitées, et livrées aux utilisateurs périodiquement ou systématiquement selon le cas et en fonction de l'importance des informations.

Un rapport d'activité annuel devra être établi à l'attention des Autorités de la Banque par une meilleure connaissance de la situation des entreprises. Ce rapport devra compléter celui établi par la Central de Bilans.

Pour les besoins, de la Centrale de Bilans et de la Cotation, les informations devront être disponible sur écran.

Concernant les autres services de la BCM et les autres intéressés extérieurs de la Banque, les informations seront communiqués à la demande après approbation de la direction.

13 – Les modèles de procédés d'analyse pour la centrale de bilans et la future cotation :

Nous allons proposer ci-après des modèles de procédés d'analyses concernant les techniques d'évaluation dans la centrale de bilans et de cotation, la banque de donnée FIBEN

➤ **pour la centrale des bilans :**

Le modèle de procédé qui suit se divisera en quatre étapes ou parties :

Première partie : Travaux préparatifs avant la production de la grille d'analyse. Les travaux préparatifs concernant notamment :

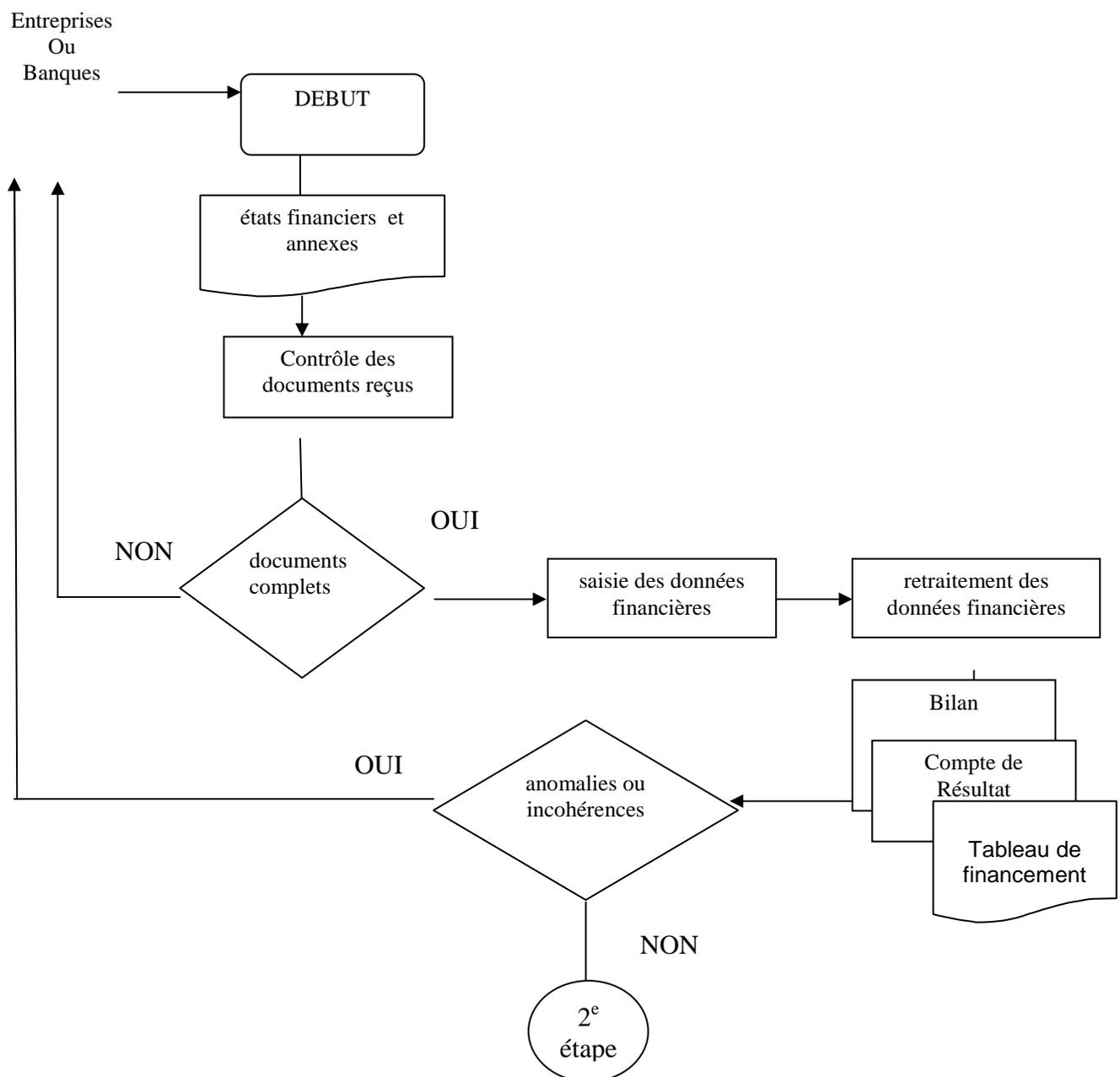
- le recueil des états financiers et annexes.
- Le contrôle des documents reçus : si les documents ne sont pas complets, on doit s'informer auprès des Entreprises ou Banques (les sources de documents)

Si le document est complet, on passe à la saisie des données financières

- Le retraitement des données financières (bilan – compte de résultat – tableau de financement)

Si les documents ne représentent des anomalies ou des incohérences, on passe à la deuxième partie .

Figure n ° 06 : modèle de procédé d'analyse :



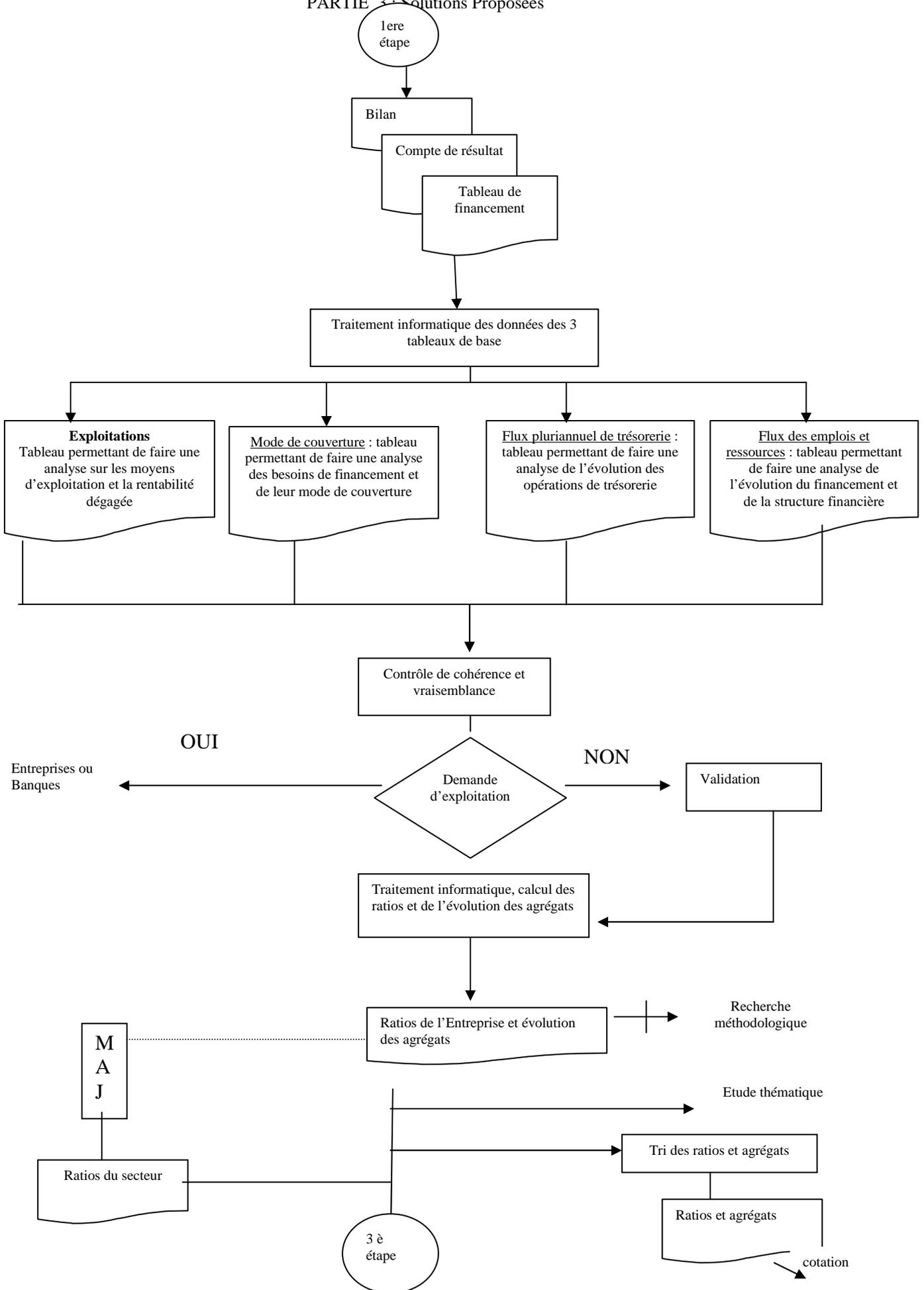
Deuxième partie :

La deuxième partie sera réservée à la production du grille d'analyse, nécessaire à l'analyse financière .Elle concernera le traitement informatique des données de base.

En faisant :

- la saisie des données comptables suivant les modes de reclassement définies par la méthodologie d'analyse financière adopté (en dégageant les tableaux nécessaires, à l'étude dynamique ;, à l'étude comparative :le tableau de flux pluriannuel de trésorerie et à l'étude fonctionnelle :le tableau des exploitations) ;
- le contrôle et la correction des anomalies par :
 - le contrôle du respect des principes comptables ;
 - le contrôle de cohérence au cours de la saisie des données brutes (contrôle des anomalies « bilans », « compte de résultats », « tableau de financement ») ;
 - en cas d'erreur : on doit contacter les entreprises pour des informations complémentaires avant la correction.
- la déduction(par traitement informatique) :calcul automatique des ratios et de l'évolution des agrégats (marges et résultats),le dégagement de ces ratios s'avèrent utile dans la mise à jour des ratios sectorielles et dans l'attribution des cotes pour les entreprises.

Figure n ° 07 :modèle de procédé d'analyse(2 ème partie) :



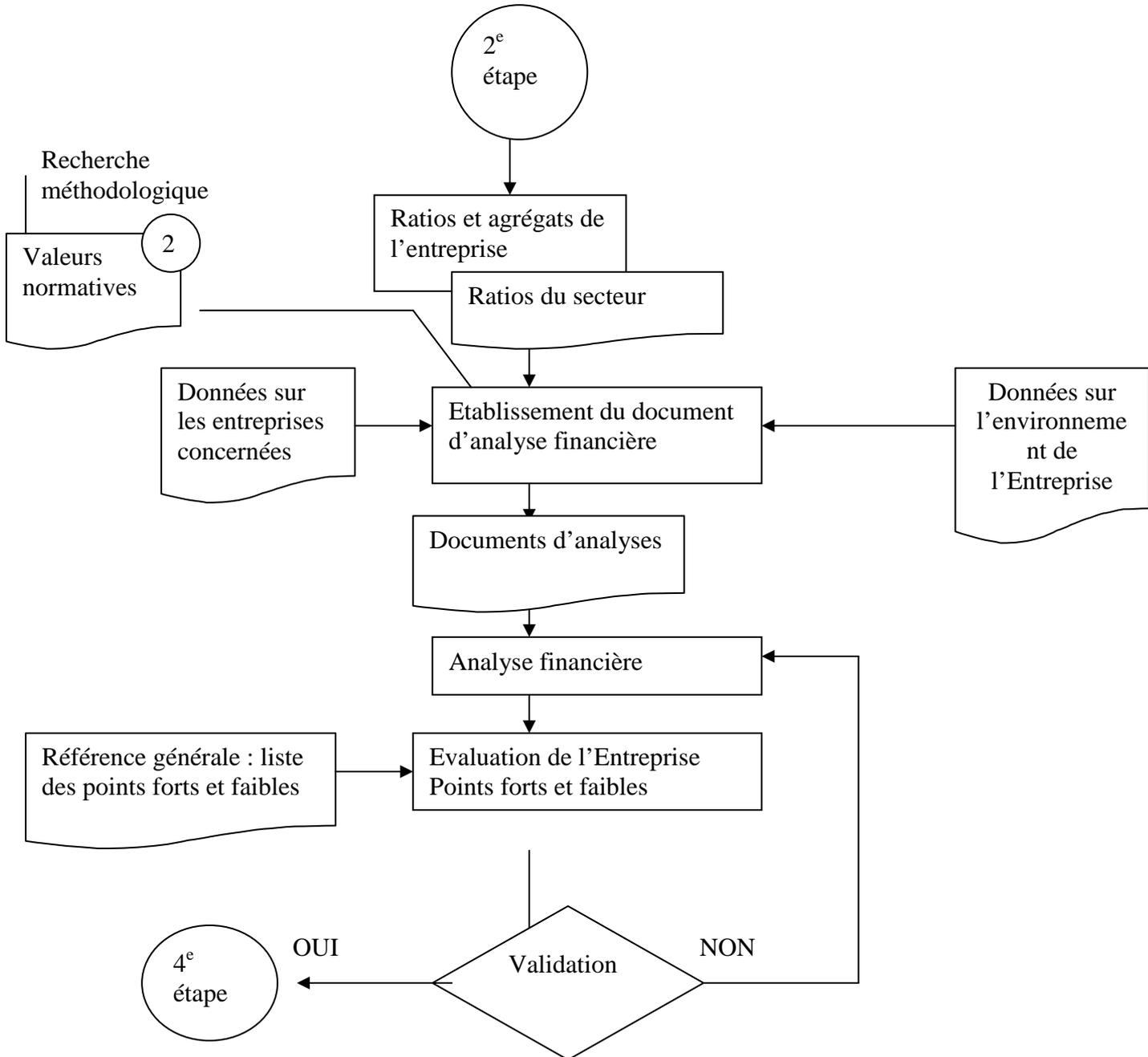
troisième étape :

Grâce au grille d'analyse dégagé précédemment on peut passer à l'étape de l'analyse financière proprement dite.

Les ratios obtenus (ratios du secteur et ratios de l'entreprise, les données concernant l'entreprise analysée et les données sur son environnement seront traitées à l'issu des valeurs normatives (référentiels) , d'après la recherche méthodologique , pour pouvoir élaborer les documents d'analyses .

Ces documents et la référence générale contenant les points forts et faibles de l'entreprise, vont servir non seulement de grille de lecture à l'analyse financière et à l'évaluation de l'entreprise en général ,mais aussi pour la constitution du dossier individuel pour chaque entreprise.

Figure n ° 08 :modèle de procédé d'analyse (3 ème partie):

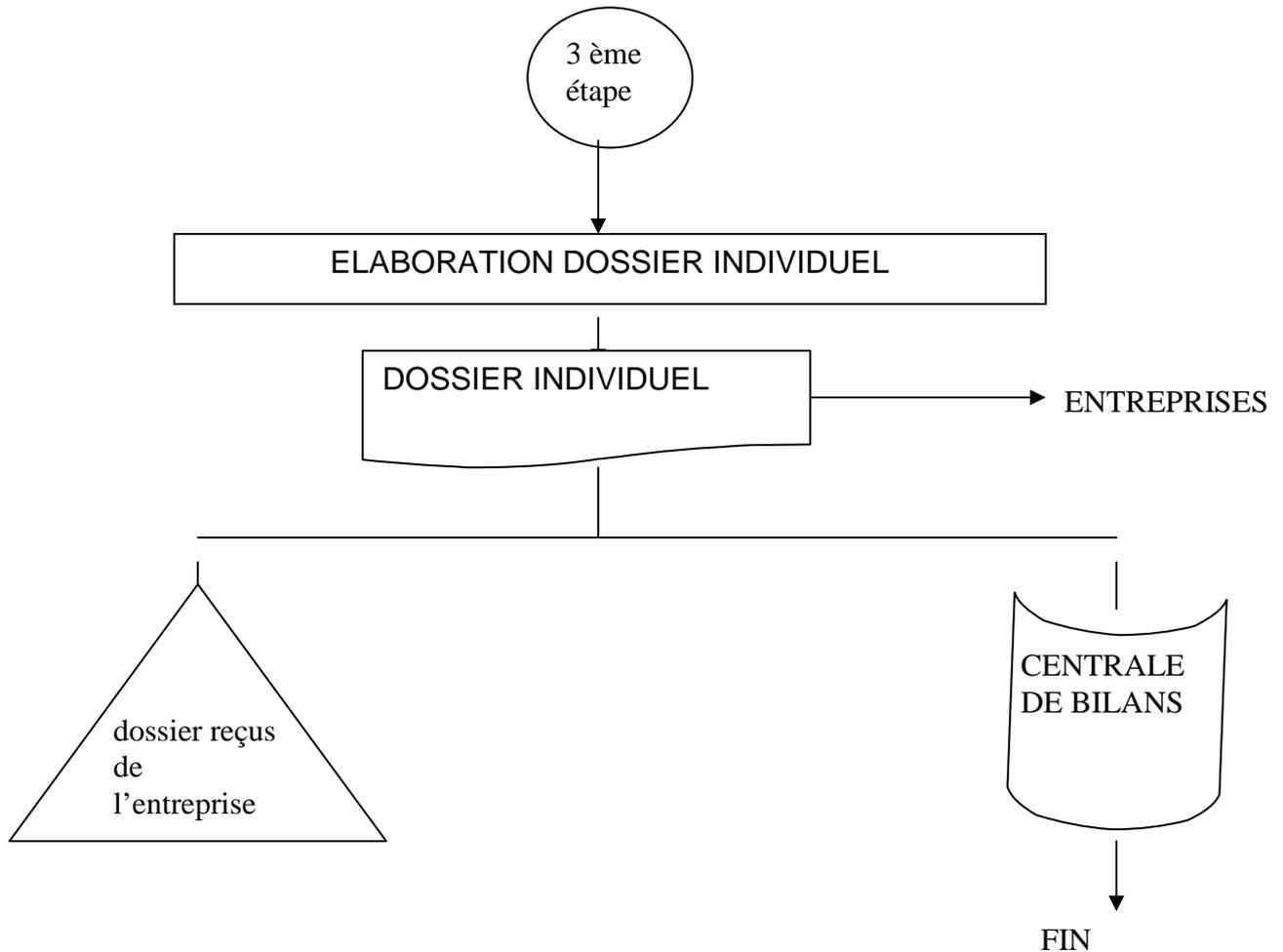


Quatrième étape :

Cette dernière partie concerne :

- la constitution du dossier individuel pour chaque entreprise ;
- l'attribution de cotation pour chaque entreprise.

Figure n ° 09:modèle de procédé d'analyse(4^{ème} partie) :



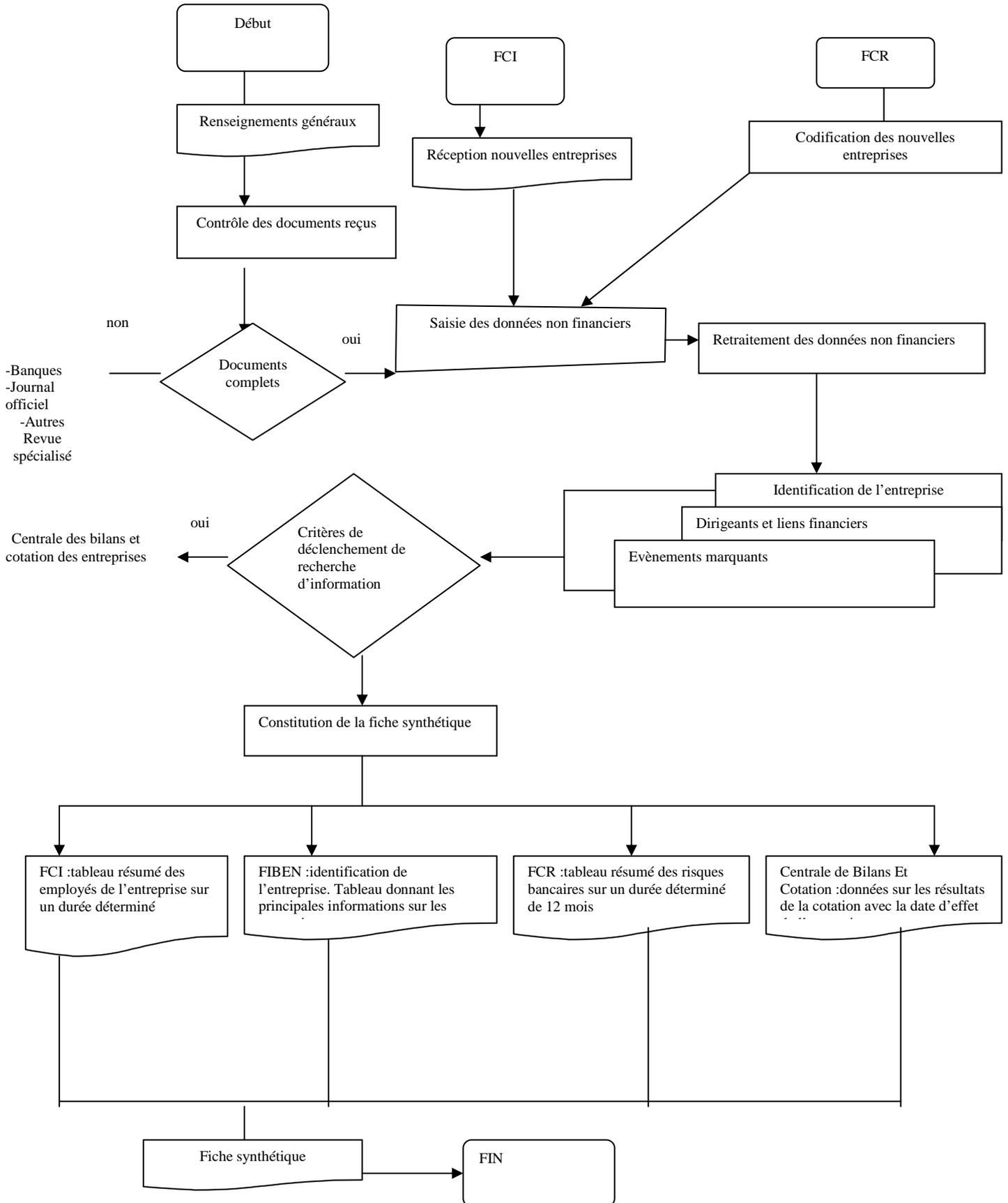
➤ **Modèles de procédés pour la Banque de Donnée FIBEN :**

Ceci concerne notamment la production du fiche synthétique individuelle de chaque entreprise comprenant des informations générales, des informations financières et des informations de données internes tels que les FCI et les FCRI.

En procédant comme suit :

- Le recensement des renseignements généraux, les fichiers du central des risques (pour les nouvelles entreprises) et fichiers central des impayés , puis le contrôle de ces documents
- si les documents sont complets , on procède au saisie des données non financières et leur retraitement ;
- la constitution de la fiche synthétique pour chaque :en dégageant les tableau résumant les risques bancaires , les données et les résultats de la centrale de bilans et de la cotation, les principales informations sur les entreprises.

Figure n°10 : modèle de procédé d'analyse pour la constitution du fichier synthétique :



Section 2 : Résultats attendus et recommandations générale:

Dans cette section, nous évoquerons les résultats attendus et les recommandations générales.

- Résultats économiques
 - Résultats Social
 - Résultat Financières
- } Résultats attendus

21 – Les résultats attendus :

Nous étudierons successivement les résultats préconisés :

- au niveau économique ;
- au niveau social ;
- au niveau financière.

211 – Résultats économiques :

On a recensé les résultats économiques suivants :

- Stimulation au niveau des entreprises : en effet les solutions proposées ci-dessus permettront de dégager les performances économiques, financières et commerciales en fournissant aux entreprises des données agrégées concernant leur tissu productif (secteur d'activité) ;
- Renforcement des analyses de performances et de perspectives financières des entreprises afin d'éclairer leur décision en matière de gestion, d'investissement et d'octroi de crédits.

En effet, grâce à la score ou cote attribuée par la Banque, et l'étude faite par la banque centrale, l'entreprise pourra se positionner face à son secteur.

- Meilleure articulation entre les données de la microéconomie et les agrégats macro-économiques et facilite ainsi les comparaisons sectorielles ;
- Apport des outils permettant aux décideurs une définition plus fine des options de politique économique et d'en suivre les incidences sur les entreprises ;
- Aide au fonctionnement du marché financier en lui fournissant des données comptables et financiers fiables ;
- Aide quant à la détermination de l'éligibilité des effets privés, grâce à la technique de cotation des entreprises ;

- En effet, la technique de cote aide aussi la CSBF : Commission de Supervision Bancaire et financière, dans le cadre de la surveillance et du contrôle prudentiel des établissements de crédit ;
- La cotation des entreprises contribue ainsi :
 - ❖ A l'analyse des risques de crédits : car elle se concentre sur l'évaluation de la solvabilité
 - ❖ A la mise en œuvre de la politique monétaire : En effet, la Banque Centrale a besoins de leur connaître l'économie réelle en s'appuyant sur l'analyse de chaque Entreprise que la Banque synthétise par sa cotation.
 - ❖ Au support de dialogue avec le secteur réel : la cotation permet à la Banque centrale d'instaurer le dialogue avec les entreprise et de donner à chacune d'entre elles un indicateur synthétique fondé sur l'ensemble des informations la concernant.

212 – Résultats sociaux :

La mise en œuvre de ce système d'information sur les entreprises favorisera la dialogue entre les entreprises et la Banque Centrale par une relation beaucoup plus étroite .

La mise en place de ce système requiert une formation des agents actuels .

213 – Résultats financiers :

Les prestations de la Banque Centrale, pourra être plus tard une autre ressource de résultat. Les services rendus aux entreprises seront payants.

22 – Recommandations générales :

Afin d'améliorer la coopération et la coordination en matière de conception et de mise en œuvre de ce système d'information intégré, on doit respecter l'accomplissement des éléments ci-après :

- 221-Réforme au niveau du système de gestion des informations :

L'information est une ressource qui demande à être gérée efficacement, tout comme les ressources financières, tout comme les ressources financières et humaines .

E cet effet, en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'information est d'élaborer une stratégie convenable. Et qu'il faudra faire en sorte que les politiques et les normes de gestion de l'information soient rigoureusement respectées et qu l'infrastructure relative aux technologies de l'information soit bien gérée.

- 222- la Révision des nouvelles attributions assignées au département aux entreprises :

La mise en place du système d'information sur les entreprises se traduira, d'une part, par l'élargissement des objectifs et des attributions du département, et d'autre part, par l'extension des objectifs aux services qui le composent .

Elle nécessitera, par voie de conséquence, une restructuration du département, un redéfinition des tâches et une nouvelle organisation du travail.

A cet effet, les nouvelles tâches à suivre devra être :

- La constitution ainsi que la gestion des bases de données
- La réalisation de la centralisation des risques
- L'exploitation des informations dans la base et les résultats des travaux de Centralisation
- La participation à l'élaboration des textes concernant le système de paiement.

- 223- L'Identification des besoins supplémentaires en ressources :

.La mise en place de ce système requiert des besoins supplémentaires :

- en ressources matériels (logiciels, ordinateurs, ...) : la gestion des bases de données et l'exploitation des informations contenues dans ces bases nécessitent le développement des logiciels applicatifs spécialisés
- en ressources humaines.

- 224- La Sensibilisation des entreprises :

L'alimentation en informations de base de données est fortement tributaire des relations, avec les entreprises .

A cet effet, la Banque centrale devra faire des actions marketing pour sensibiliser les entreprises à l'alimentation de la Centrale de Bilans en information, et aussi en leur exposant les avantages qu'ils peuvent procurer en retour.

- 225- La collaboration avec les autres entités :

Il est recommandé à la Banque Centrale de Madagascar de collaborer avec les entités qui participent aussi à l'analyse des bilans des entreprises tels que le Bureau d'Informations Pour les Entreprises (BIPE) de la ministère de développement du Secteur privé de l'Industrialisation et de l'artisanat ,les services de la statistiques ,les entités fiscales .

En vue d'obtenir les données sectorielles pour le démarrage des activités de la centrale de bilans , il est fortement recommandé à la Banque Centrale de collaborer avec l'INSTAT .

- 226- L'établissement d'une gamme opérationnelle et dynamique des entreprises :

L'établissement de ce gamme permettra a l'entreprise de fournir aux entreprises des prestations tels que :

- l' examen approfondi sur le plan financier :en élargissant le champ d'investigation aux aspects économiques .Cette analyse s'établira en situant l'entreprise dans son environnement concurrentiel ;
- l'analyse des prévisions qui s'effectuera en deux temps :d'une part ,la projection à court terme des évolutions actuelles ,d'autre part ,l'évaluation de la trajectoire de l'entreprise ,en mesurant l'impact des décisions envisagées à moyen terme jusqu'à un horizon prédéterminé ;

Ces prestations améliorent la visibilité de la gestion en éclaircissant l'horizon des décideurs et en les aidant à mesurer la cohérence financière de leurs choix stratégiques

L'offre de services de ce gamme aux entreprises sera payante ,et pourra de ce fait générer des sources de revenus exceptionnels à la Banque Centrale de Madagascar.

Conclusion Générale

Au terme de notre analyse, nous pouvons donc dire que Pour mener à bien ses missions, la Banque Centrale de Madagascar doit disposer d'informations économiques et financières fiables et précises sur les entreprises Malgaches. Pour ce faire, elle devra bâtir son propre système d'information .Dans ce ces la mise en place du système intégré ,dans le département des entreprises ,est vivement recommandée pour que la Banque Centrale se dote de toutes les outils qui lui permettent à la fois d'avoir une meilleure connaissance de la demande de crédit par l'analyse des risques et aussi la compréhension du comportement des agents financiers en matière de gestion de leurs actifs.

Pour ce faire ,nous avons proposé les points suivants :

- les renforcements des structures opérantes en matière d'analyses des risques par un renforcement des procédures opératoires dans les analyses des bilans :les grilles d'analyses ,les techniques d'applications ,..
- la mise en place d'un système de cotation des entreprises pour donner une vision synthétique de la situation des entreprises ;
- les refontes au niveau du système d'information actuel pour mieux adapter les procédures précédents dont le but de faciliter les traitements des informations :a cet effet ; on a vu que la mise en place d'un central unique d'information dénommé FIBEN ,l'amélioration du système de gestion des bases de données ,la revue des circulations des informations ,les renouvellements au niveau des techniques de codifications des entreprises s'avèrent indispensable pour s'asseoir une technique de système intégré .

D'après notre analyse ,on constaté que la mise en place de ce système intégré ,cohérent de gestion des risques favorisera la synergie des informations sur les entreprises ,les banques commerciales et la Banque Centrale

En effet ,l'entreprise pourra bénéficier des informations transmis sur les fascicules que la Banque Centrale a établit ;et ce dernier pourra assumer son rôle dans la surveillance du bon fonctionnement et de la solidité du système financier dont le but de mieux prévenir les risques de disfonctionnement de ce système .

Quand aux banques commerciales ,ils pourront profiter les analyses ,les cotations faites par la Banque Centrale dans leur gestion des risques .

Il s'avère nécessaire ,que la Banque Centrale de Madagascar établit un projet de ce nouveau système et aussi à l'élaboration des cahiers des charges afférents à ce projet :

- la détermination des besoins matériels (logiciels, ordinateurs,...),humains ,financiers
- l'élaboration d'un plan de formation des agents actuels .
- l'élaboration des techniques de recherche méthodologique adéquate pour le bien fondé des analyses et de la cotation des entreprises.
- La mise à la disposition des utilisateurs des manuels de procédure dont le but d'optimiser l'exploitation du système .

Annexes

Annexe 1 : Extrait du Rapport de présentation de la Centrale de Bilans lors de l'assemblée du 15 octobre 2004 du Conseil Supérieur de la Comptabilité :

La nécessité d'une sensibilisation des entreprises pour les informations qu'elles sont en droit d'attendre en contrepartie des données qu'elles ont fournies .

Objectif de la Centrale de Bilans :

La création d'une centrale de bilans :

- mesure d'accompagnement du plan Comptable 2005.
- Collecte de informations contenues dans les comptes annuels des entreprises.
- Traitement et diffusion des données normalisés pour établir des statistiques globales et sectorielles .
- Favorise la transparence des informations comptables et financières de l'entreprise.

Fonctionnalités attendus :

- présentation générale :fondement juridique ,missions légales ,fonctionnement
- interface saisie /intégration des données
- accès aux produits offerts par la centrale de bilans :
 - micro-économique :fiche signalétique ,présentation des comptes annuels (bilan ,compte de résultat, ratios significatifs de l'entreprise et de son secteur ,position de l'entreprise dans son secteur ,graphique.)
 - macroéconomique :ratios significatifs ,graphiques.

Qualités requises de l'application :

- sécurité > accès sécurisé :application ,base de données, système
- Fiabilité
 - gestion de la montée en charge .
 - tolérance aux pannes(niveau applicatif)
- disponibilité >large diffusion
- maintenabilité
- évolutivité.

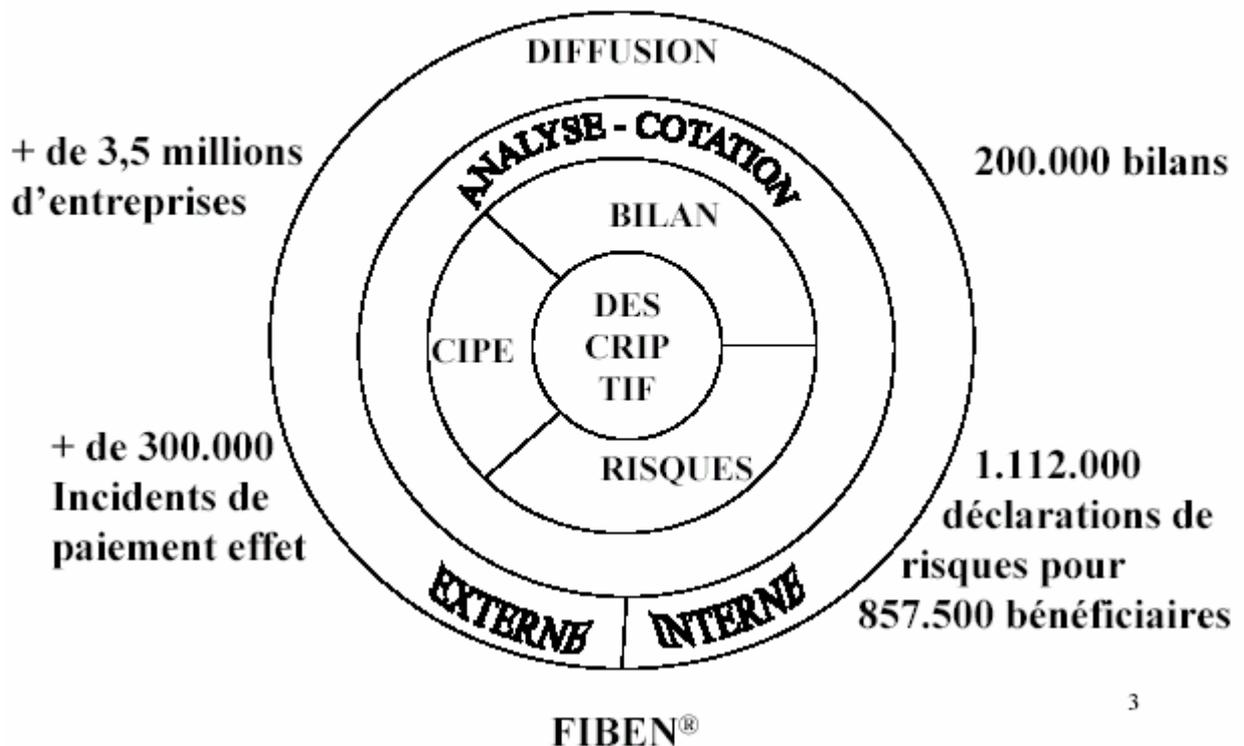
Annexe 2 : extrait du forum de la micro finance : Centrale des risques et micro finance : Les fichiers gérés par la Banque de France du 25 octobre 2004 :

Les fichiers de renseignements gérés par la Banque de France

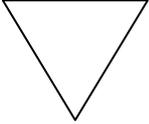
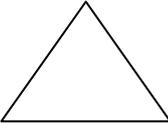
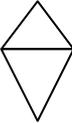
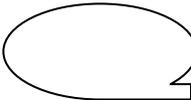
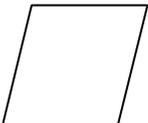
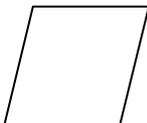
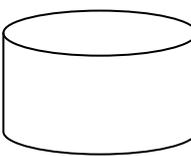
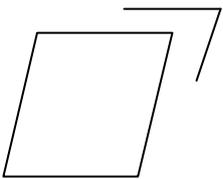
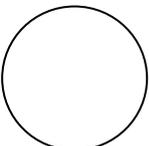
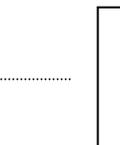
La Banque de France gère plusieurs fichiers :

- .Le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN), qui contient, entre autres :
 - .la centrale des risques
 - .la centrale de bilans (CDB)
 - .la centrale des incidents de paiement effets (CIPE)
- .Le Fichier central des chèques (FCC)
- .le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI)
- .le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)

Système d'information de la Banque de France sur les Entreprises

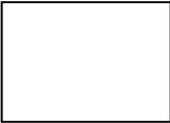
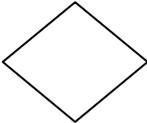
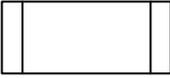
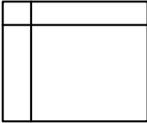
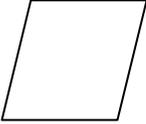
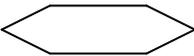


Annexe 3 : Liste des symboles utilisés en organigramme :

Symboles d'information		Symboles de traitement	
Symbole général « information » utilisé lorsqu'il n'existe pas de symbole particulier		Symbole général « traitement »	
Carte perforée 	Documents imprimés 	fusion 	séparation 
Bande perforée 	Paquets de cartes	Interclassement ou assortiment 	Tri 
Tambour magnétique 	Bande magnétique 	Entrée manuelle 	Opération manuelle 
Document d'entrée 	Document de sortie 	LIGNES DE LIAISON	
		transfert d'information 	transmission 
Sortie illustrée	Disque magnétique 	Symboles spéciaux	
	fichier 	renvoi 	commentaire 

ANNEXES

ORDINOGRAMME DE PROGRAMMATION

SYMBOLES DE TRAITEMENT		SYMBOLES LOGIQUES	
<p>Symbole général :</p> <p>Opérations ou groupe d'opérations portant sur des données ,instructions ,etc. pour la quelle un symbole particulier n'est pas défini dans la norme</p>		<p>Embranchement</p> <p>Exploitation de conditions variables impliquant le choix d'une voie parmi plusieurs .Couramment utilisé pour représenter une décision ou aiguillage</p>	
<p>Sous programme</p> <p>Portion de programme considérée comme une simple opération</p>		<p>Mémoire a ferrite</p> <p>Fonction d'entrée –sortie pour la quelle le support est une mémoire à ferrite magnétique</p>	
<p>Entrée –sortie</p> <p>Mise à disposition d'une information à traiter ou enregistrement d'une information traitée</p>		<p>Mémoire interne au système</p> <p>Support ou fonction d'entrée –sortie utilisant un type quelconque de mémoire intérieure au système</p>	
<p>Préparation</p> <p>Opération qui détermine partiellement ou complètement la voie à suivre dans un embranchement ou un sous programme</p>			

Annexe 4 :La cotation de la Banque de France :

La cotation : une démarche transparente

QUELLES SONT LES ENTREPRISES COTÉES ?

Il s'agit des entreprises économiquement significatives (chiffre d'affaires supérieur à 0,75 million d'euros, capital social supérieur à 30 000 € pour une SARL, 74 000 € pour une SA) ou pour lesquelles la Banque de France dispose déjà d'informations les concernant (crédits bancaires, présence d'associés ou de dirigeants connus, événements judiciaires, incidents de paiements).

COMMENT LA BANQUE DE FRANCE ATTRIBUE-T-ELLE LA COTATION ?

La cotation ne relève d'aucun automatisme : elle est attribuée par les services « entreprises » de ses succursales, qui recueillent et analysent les données nécessaires à leurs appréciations. La cotation fait l'objet d'une actualisation chaque fois que des informations nouvelles significatives sont portées à leur connaissance. Les informations recueillies et analysées par la Banque de France sont de nature très diverse : · Descriptives dénomination, adresse du siège social, catégorie juridique... · Comptables et financières documents comptables de l'entreprise. · Relatives aux incidents de paiement-effets et aux engagements bancaires déclarés par les établissements de crédit. · Judiciaires jugements rendus par les juridictions commerciales ou par les juridictions civiles statuant en matière commerciale. · Liées à l'environnement financier (dirigeants, associés, sociétés détenues...) et économique (situation du secteur...) de l'entreprise. · Relatives à la situation des affaires avec lesquelles l'entreprise entretient des relations étroites de nature économique (activités liées) ou commerciale (clients ou fournisseurs).

QUELS SONT LES DESTINATAIRES DE LA COTATION ?

· L'entreprise La cotation fait l'objet d'une communication systématique aux responsables de l'entreprise, lorsqu'une documentation comptable a été analysée par la Banque de France. Dans le cadre de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout responsable d'entreprise qui en fait la demande peut obtenir des explications sur la cotation attribuée à son entreprise au cours d'un entretien personnalisé. · Les établissements de crédit relevant de la loi bancaire Couverte par le secret professionnel, la cotation est utilisée dans le cadre de l'exploitation normale des établissements de crédit qui ne peuvent ni la diffuser, ni la transmettre aux agences de renseignements ou aux assureurs-crédits.

La cotation : une appréciation synthétique

La « cotation Banque de France » est composée de deux éléments :

- une cote d'activité,
- une cote de crédit, qui reflète l'appréciation de la BDF sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers :

3++ : excellente

3+ : très forte

3 : forte

4+ : assez forte

4 : acceptable

5+ : assez faible

5 : faible

6 : très faible

7 : nécessitant une attention spécifique

8 : ;menacée, compte tenu des incidents de paiement déclarés

9 : compromise, les incidents déclarés dénotant une trésorerie très obérée

P : entreprise en procédure judiciaire (redressement ou liquidation)

0 : aucune information défavorable et absence de documentation comptable

LA COTE D'ACTIVITÉ

Elle indique le niveau d'activité selon la grille ci-après :

Cote d'activité Euros

A niveau égal ou supérieur à 750 millions

B compris entre 150 et 750 millions

C compris entre 75 et 150 millions

D compris entre 30 et 75 millions

E compris entre 15 et 30 millions

F compris entre 7,5 et 15 millions

G compris entre 1,5 et 7,5 millions

H compris entre 0,75 et 1,5 million

J inférieur à 0,75 million

N entreprises dont le chiffre d'affaires ne peut constituer la mesure de l'activité ou n'exerçant pas directement d'activité industrielle ou commerciale, notamment sociétés holdings ne publiant pas de comptes consolidés)

X niveau d'activité inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)

LA COTE DE CRÉDIT

Le système de cotation de la Banque de France comporte 13 cotes de crédit qui visent à porter un jugement synthétique sur une entreprise.

Selon les cas, la capacité de votre entreprise à honorer ses engagements financiers est :

– 3++ : excellente La situation financière, appréciée notamment au travers de la capacité bénéficiaire et de la solvabilité, est particulièrement satisfaisante. Par ailleurs, l'entreprise dispose d'une excellente capacité de résistance aux évolutions défavorables de son environnement ou à la survenance d'événements particuliers.

– 3+ : très forte

par exemple :

- la situation financière est très satisfaisante mais un peu moins favorable que celle requise pour l'octroi d'une cote 3++ ;
- la situation financière est particulièrement satisfaisante mais la capacité de résistance de l'entreprise aux évolutions défavorables de son environnement ou à la survenance d'événements particuliers, tout en étant très élevée, n'atteint pas celle requise pour l'attribution de la cote 3++.

– 3 : forte

par exemple :

- la situation financière est satisfaisante mais moins favorable que celle requise pour l'octroi d'une cote 3++ ou 3+ ;
- la situation financière est particulièrement satisfaisante ou très satisfaisante mais la capacité de résistance de l'entreprise aux évolutions défavorables de son environnement ou à la survenance d'événements particuliers, tout en étant élevée, n'atteint pas celle requise pour l'attribution de la cote 3++ ou 3+.

– 4+ : assez forte

en dépit d'éléments modérés d'incertitude ou de fragilité, qui peuvent notamment être :

- une situation financière ne présentant pas les caractéristiques de solidité permettant l'attribution d'une cotation plus favorable ;
- un contexte de démarrage de l'activité ;
- l'adoption d'un plan de continuation récent alors que l'examen des documents comptables aurait normalement permis l'attribution d'une cotation plus favorable.

– 4 : acceptable

compte tenu d'éléments marqués d'incertitude ou de fragilité qui peuvent notamment être :

- une situation financière présentant des faiblesses au niveau de la capacité bénéficiaire, de l'autonomie financière ou de la solvabilité.

– 5+ : assez faible

Sur la base de l'analyse d'une documentation comptable, une cotation 5+ peut notamment être attribuée quand l'entreprise se trouve dans un ou plusieurs des cas suivants :

- la situation financière présente certains déséquilibres, relatifs, par exemple, à la capacité bénéficiaire ou à la structure et l'équilibre du bilan ; ces déséquilibres restent toutefois limités ;

- des sociétés détenues, dont l'importance apparaît significative, sont cotés défavorablement.

D'autres éléments que la cotation comptable peuvent aussi expliquer l'attribution d'une cote 5+, par exemple un ou plusieurs des éléments suivants :

- un représentant légal personne physique appelle une attention forte ;

- des associés qui détiennent ensemble plus de 50 % des actions ou des parts de la société sont cotés défavorablement.

– 5 : faible

Sur la base de l'analyse d'une documentation comptable, une cotation 5 peut notamment être attribuée quand l'entreprise se trouve dans un ou plusieurs des cas suivants :

- la situation financière présente des déséquilibres financiers marqués : relatifs, par exemple, à la capacité bénéficiaire ou à la structure financière ;

- des sociétés détenues dont l'importance apparaît significative font l'objet d'un redressement judiciaire.

D'autres éléments que la cotation comptable peuvent aussi expliquer l'attribution d'une cote 5, par exemple un ou plusieurs des éléments suivants :

- l'entreprise bénéficie, dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, d'un plan de redressement ;

- l'entreprise, société de capitaux, fait l'objet, depuis plus de 36 mois, d'une perte d'au moins la moitié du capital social, sans que la reconstitution des fonds propres, si elle a eu lieu, n'ait été portée à la connaissance de la Banque de France ;

- un représentant légal, personne physique, appelle une attention très forte ;

- des associés, qui détiennent ensemble plus de 50 % des actions ou des parts de la société, sont cotés très défavorablement.

– 6 : très faible

Sur la base de l'analyse d'une documentation comptable, une cotation 6 peut être attribuée quand l'entreprise se trouve dans un ou plusieurs des cas suivants :

- la situation financière comporte des déséquilibres très marqués pouvant mettre en cause la pérennité de l'entreprise ;
- des sociétés détenues dont l'importance apparaît significative font l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire.

D'autres éléments que la cotation comptable peuvent aussi expliquer l'attribution d'une cote 6, par exemple un ou plusieurs des éléments suivants :

- l'entreprise fait l'objet d'une déclaration de cessation de paiements ;
- l'entreprise, société de capitaux, fait l'objet depuis moins de 36 mois d'une perte de plus de la moitié du capital social, sans que la reconstitution des fonds propres, si elle a eu lieu, n'ait été portée à la connaissance de la Banque de France ;
- un représentant légal, personne physique, appelle une attention particulièrement forte (en raison, par exemple, d'un jugement de faillite personnelle) ;
- des associés personnes morales détenant ensemble plus de 50 % des parts ou des actions de la société font l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire.

– 7 : sujette à une attention spécifique

en raison de la déclaration d'au moins un incident de paiement significatif correspondant à une incapacité de payer.

Cette cote de crédit 7 est attribuée exclusivement aux entreprises pour lesquelles la Banque de France ne dispose pas d'une documentation comptable récente.

– 8 : menacée

compte tenu des incidents de paiement déclarés.

– 9 : compromise

les incidents de paiement déclarés dénotant une trésorerie très obérée.

– P : en procédure judiciaire (lorsqu'un jugement de redressement ou de liquidation est prononcé).

La cote P est remplacée en principe par une cote 5 dès l'approbation d'un plan de redressement ou l'homologation d'un concordat.

Par ailleurs, la cote de crédit 0 est attribuée à une entreprise pour laquelle la Banque de France n'a recueilli aucune information défavorable :

- et qui, enregistrée dans la banque de données FIBEN en raison du recensement de fonctions de direction, de liens financiers, de déclarations au Service Central des Risques, n'a pas une importance économique qui justifie la collecte d'une documentation comptable ;

· ou pour laquelle la Banque de France :

soit ne possède pas de documentation comptable récente - dans ce cas la cote de crédit 0 peut être accompagnée par une information sur l'absence ou le retard de communication des comptes-

soit possède une documentation qui n'est pas exploitable en raison, par exemple, de la nature particulière de l'activité exercée : certaines sociétés holdings, sociétés supports juridiques de programmes immobiliers, etc.

À noter qu'une cote : – 3+ à 6 peut également se fonder sur l'existence de liens économiques étroits (activités liées) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement. – 3 à 6 peut également être attribuée en raison de l'existence de liens commerciaux étroits (clients ou fournisseurs) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement. – 4+ à 5 peut également être attribuée en raison d'un environnement économique plus ou moins défavorable. Par ailleurs, l'attribution d'une cote de crédit 3++, 3 +, 3 ou 4+ nécessite dans tous les cas l'analyse par la Banque de France d'une documentation comptable.

Quels sont les critères de collecte de la documentation comptable ?

Une documentation comptable est collectée par la Banque de France dès lors que l'entreprise :

- a un niveau d'activité supérieur ou égal à 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires,
- ou bénéficie de crédits bancaires pour un montant supérieur ou égal à 0,38 million d'euros.

LES ENTREPRISES APPARTENANT À UN GROUPE

La cote de crédit des entreprises qui appartiennent à un groupe tient compte de la situation de l'ensemble économique dans lequel elles sont intégrées chaque fois que la Banque de France dispose d'une documentation comptable consolidée ou est en mesure d'effectuer une synthèse financière fiable de cet ensemble :

- Les sociétés holdings reçoivent alors une cote de crédit, appelée cote de groupe, attribuée après étude de la situation financière du groupe dans son ensemble et des autres informations disponibles sur la société holding.
- Les sociétés filiales se voient pour leur part attribuer, en fonction de leur degré d'intégration à l'intérieur du groupe et éventuellement en fonction de leur statut juridique, l'un des trois types de cote de crédit suivants :

· cote de groupe, fondée sur l'analyse des comptes consolidés du groupe : la cotation de la filiale est alignée sur celle de la maison mère, en raison de son statut, par exemple lorsque ce statut engage indéfiniment et solidairement ses associés (SNC, SCA, SCS, GIE) ;

- cote influencée, attribuée à partir d'une analyse mixte des comptes sociaux et consolidés quand la filiale entretient avec son groupe des relations étroites qui justifient de tenir compte, pour apprécier son crédit, de la situation de l'ensemble auquel elle appartient. L'influence de la cote de crédit de la maison mère sur sa filiale peut être :
- favorable : la cote de crédit de la filiale, qui intrinsèquement est moins bonne que celle de la maison mère, peut alors être rehaussée de deux niveaux au maximum,
- défavorable : la cote de crédit de la filiale, qui intrinsèquement est meilleure que celle de la maison mère, est alors alignée sur celle de cette dernière ;
- cote autonome, s'appuyant uniquement sur l'analyse des comptes sociaux de la filiale, cette dernière étant jugée indépendante de son groupe. La cotation attribuée à la filiale est celle résultant de son analyse intrinsèque.

Néanmoins, la survenance de certains événements extérieurs aux données strictement comptables peut conduire à maintenir une cote de crédit intrinsèque et donc à ne pas attribuer les cotes de groupe ou les cotes influencées envisagées. Ces événements sont notamment :

- les procédures judiciaires ;
- l'enregistrement d'incidents de paiement entraînant l'octroi d'une cotation 8 ou 9 ;
- la perte de la moitié du capital social ;
- les réserves concernant les représentants légaux.

L'indicateur des dirigeants personnes physiques ou des entrepreneurs individuels L'indicateur dirigeant représente la synthèse d'informations objectives recueillies sur un dirigeant et sur les entreprises qu'il dirige. Dénué de tout jugement de valeur sur les capacités de gestionnaire du dirigeant, il constitue, pour la profession bancaire, une incitation à réaliser une analyse plus ou moins approfondie dans le cadre d'une distribution ou d'un suivi de concours de nature professionnelle. « L'indicateur Banque de France » attribué aux personnes physiques qui exercent une fonction de dirigeant ou aux entrepreneurs individuels, est exprimé par l'un des valeurs 000, 040, 050 ou 060. Cet indicateur leur est communiqué pour les valeurs autres que 000. – L'indicateur 000 : les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel n'appellent pas de remarque. – L'indicateur 040 : les informations recueillies par la Banque de France appellent une attention particulière. Cet indicateur est notamment attribué : · au dirigeant qui a exercé une fonction de représentant légal dans une société en liquidation judiciaire depuis moins de trois ans ou dans deux sociétés au moins dont la cote de crédit est 9 ; · à l'entrepreneur individuel lorsque son entreprise s'est vue attribuer une cote de crédit 4+, 4 ou 8. – L'indicateur 050 : les informations recueillies par la Banque de France appellent une attention forte. Cet indicateur est notamment attribué : · au

dirigeant qui a exercé une fonction de représentant légal dans deux sociétés en liquidation judiciaire depuis moins de cinq ans à compter du dernier jugement prononcé ou à un dirigeant tenu de supporter les dettes de la personne morale, quel que soit le montant de la responsabilité pécuniaire ; · à l'entrepreneur individuel lorsque son entreprise s'est vue attribuer une cote de crédit 5+, 5 ou 9. – L'indicateur 060 : les informations recueillies par la Banque de France appellent une attention très forte ou particulièrement forte. Cet indicateur est notamment attribué : · au dirigeant qui a exercé une fonction de représentant légal dans trois sociétés au moins en liquidation judiciaire depuis moins de cinq ans à compter du dernier jugement prononcé ou qui a fait l'objet, à titre personnel, d'une décision judiciaire ; · à l'entrepreneur individuel lorsque son entreprise s'est vue attribuer une cote de crédit 6 ou P. Dans le cas particulier des exploitants individuels, la Banque de France attribue une cotation de type personne morale à l'entreprise individuelle et un indicateur de type personne physique à l'entrepreneur individuel ; mais les patrimoines personnel et professionnel, étant confondus sur le plan juridique, la Banque de France applique en règle générale un principe de répercussion et de transparence entre les deux dossiers. Par exemple, l'indicateur 040 de l'entrepreneur est répercuté en 4+ sur l'entreprise si ses documents comptables répondent aux critères d'attribution d'une cote de crédit 3++, 3+ ou 3, mais répercuté en 4 s'ils répondent aux critères d'une cote 4+ ou 4.

Les informations complémentaires Ces informations distinctes de la cotation de l'entreprise et n'intervenant pas dans son attribution, accompagnent, le cas échéant, la cotation lors de sa diffusion à la profession bancaire. · L'information sur la « transparence » Cette information indique que l'entreprise a réuni depuis moins d'un an la collectivité de ses partenaires financiers (banques et autres établissements de crédit), en présence d'un représentant de la Banque de France, pour faire le point sur sa situation financière et évoquer ses perspectives d'évolution. · L'information d'absence ou de retard de communication des comptes Cette information concerne une société qui, soumise à une obligation de dépôt légal de ses comptes au registre du commerce et des sociétés, ne respecte pas cette obligation dans les délais prescrits par la loi et s'abstient en outre de communiquer une documentation comptable récente à la Banque de France LA COTATION BANQUE DE FRANCE :DES RÉPONSES A VOS QUESTIONS AVEC L'ENTRETIEN FINANCIER Communiquée individuellement et confidentiellement aux représentants légaux des entreprises concernées, la cotation représente une occasion privilégiée de dialogue entre l'entreprise et la Banque de France. Nos équipes de spécialistes se tiennent en permanence à votre disposition pour vous fournir tous les éléments de précision ou d'explication que vous jugeriez utiles.

Annexe 5 : extrait de la gazette Midi Madagascar du 02 décembre 2002 concernant la centrale de bilans:

Midi Madagasikara 02.12.2002

Le ministère du Développement du Secteur Privé de l'Industrialisation et de l'Artisanat ne chôme pas. Dans le cadre des efforts de mise en place d'un environnement économique favorable et compétitif, les organismes d'appui se mettent en place. Ainsi, si une partie des services du **Bureau d'Information pour les Entreprises (BIPE)** sont disponibles dans ses locaux à côté du CENAM 67 ha, la Centrale de bilans qui fait partie du même projet que le BIPE sera opérationnelle dès le début de l'année prochaine.

Comme la mise en place de la Centrale des bilans nécessite une vaste campagne de collecte d'informations auprès d'un grand nombre d'entreprises, afin d'obtenir une représentativité par secteur, par forme juridique et par zone géographique, le MDSPIA a fait appel à la collaboration de l'Association pour le Développement des Formations de Pointe (ADFP) pour la réalisation du système d'informations à travers une application web dynamique avec les fonctionnalités suivantes : -une page d'accueil, un accès à la présentation générale de la Centrale de bilans, un accès aux produits offerts par la centrale de bilans, dont entre autres, la micro-économie : fiche signalétique, présentation des comptes annuels (bilan en Fmg, compte de résultats, tableau des grandeurs caractéristiques de gestion, ratios...)

Précieux outil

En tout cas, la Centrale de bilans. constitue un précieux outil d'informations complémentaire au BIPE et qui pourra assainir considérablement les relations d'affaires. Il a pour rôle de collecter et de diffuser les informations contenues dans les comptes annuels des entreprises et d'établir des statistiques globales et sectorielles. Faut-il en effet rappeler que la publicité des comptes annuels est l'une des pierres angulaires traditionnelles du statut légal des sociétés commerciales dont la responsabilité des associés est limitée au montant de leur apport.

Cette publicité des informations commerciales sur les entreprises est nécessaire, car elle permet d'offrir une protection aux créanciers en les informant de la situation financière et de la solvabilité de leur débiteur. La publicité joue ainsi un rôle important dans le développement du secteur privé, moteur de la relance économique.

En tout cas, avec cette application web qui sera finalisée en début de l'année prochaine, Madagascar disposera en matière de systèmes d'informations d'une centrale de bilans utilisant les technologies modernes répondant aux normes internationales.

Annexe 6 :Le « crédit scoring »de Conan et Holder

Le crédit-scoring suppose :

- la constitution de deux fichiers, l'un d'entreprises saines, l'autre d'entreprises défaillantes ;
- le choix d'une batterie de ratios quantitatifs sur leurs structures financières, leur rentabilité, leur gestion,...

Les ratios les plus « discriminants » seront sélectionnés pour aboutir à une fonction de « score » :le nombre de points de ce score classera l'entreprise étudiée, soit dans la catégorie des affaires saines, soit dans celle des entreprises menacées de disparition.

Parmi les formules de crédit-scoring, citons la formule de Conan et Holder, celle de la Centrale de Bilans de la Banque de France présentée ci-dessous et destinée à déceler les risques de défaillance des entreprises industrielles de moins de 500 personnes.

Définition du ratio	Calcul du ratio	Coefficient multiplicateur	Ratio pondéré
R1= part des frais financiers	$\frac{\text{Frais financiers} \times 100}{\text{Val.ajoutée-frais personnel}}$	-1.255	
R2= couverture des cap.investis	$\frac{\text{Capitaux permanents} \times 100}{\text{Immo .brutes} + \text{BFR}}$	+2.003	
R3= capacité de remboursement	$\frac{\text{capacité d'autofinanc.} \times 100}{\text{total dettes financ.} + \text{CC asso}}$	-0.824	
R4= Marge brute d'exploit.	$\frac{(\text{val.ajoutée-frais personnel}) \times 100}{\text{ventes Ht}}$	+5.221	
R5= délai crédit fournisseurs	$\frac{\text{Fournisseurs} \times 360}{\text{Achats TTC}}$	-0.689	
R6= variation de la valeur ajoutée	$\frac{(\text{VA exercice-VA ex.précédent}) \times 100}{\text{VA exercice précédent}}$	-1.164	
R7= délai crédit clients	$\frac{(\text{client} + \text{Tx en cours}) \times 360}{\text{Ventes TTC} + \text{variation} + \text{variation stock}}$	+0.706	
R8= taux d'investissements	$\frac{\text{Investiss.en immo.} \times 100}{\text{VA}}$	+1.408	

Sous-total :

Déduire du sous-total :

Score final :

ANNEXES

Valeur du score	probabilité de défaillance
>12.5	21%
entre 12.5 et -25	47%
inférieure à -25	87%

Le score prédit que l'entreprise étudiée sera saine ou défaillante sur un horizon de 2 ou 3 ans or des études ont montré que des entreprises classées défaillantes étaient encore en vie 3 ou 4 ans plus tard et qu'on a 10% de chances de considérer saine une entreprise qui sera en fait défaillante l'année suivante .

L'avantage du score est dans sa simplicité et dans sa rapidité d'utilisation.

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

ABREVIATIONS

LISTE DES SCHEMAS

INTRODUCTION

PARTIE I :LE CONCEPT GENERAL DE L'ETUDE

Chapitre 1 : La Présentation de la Banque Centrale de Madagascar	3
Section 1 :L' historique	3
11-La situation juridique	3
12-Les faits marquants	3
13-La répartition de la BCM dans l'île	4
Section 2 :Les objectifs et la mission de la Banque Centrale	4
21-la définition de la politique monétaire	4
22-L'action Sur Les Taux D'intérêts	4
23-la politique de change et les relations internationales	5
24-Les autres Missions Fondamentales De La Banque Centrale De Madagascar	5
Section 3 :la structure et l'organisation	5
3.1 Les organes de la Banque Centrale	5
3.2 Les différents direction au sein de la BCM	6
Chapitre 2 :La Direction du crédit : 9	
Section 1 : Vue d'ensemble de la direction du crédit	9
11-Rôle et objectifs de la direction du crédit	9
12-Les missions	9
13-L'organigramme de la direction du crédit	10
Section 2 : Le département « établissement de crédits » : 10	
21-Le Service des Marchés et des Instruments de politique monétaire	10
22-Le Service du back office	11
23- le Service des Statistiques et des Renseignements sur les Etablissements de crédit	11
Section 3 : Le département des entreprises 12	

31-le Service des Renseignements sur les entreprises	12
32-Le Service de Gestion des lignes extérieurs	14
33-Le Service de la centralisation de bilans de la cotation des entreprises	15
Chapitre 3 :Les Théories générales sur les critères de gestion : Le système d'information et la gestion des risques	17
Section 1 : Le système d'information	17
11- Quelques terminologies	17
12 – La Définition du Système d'Information	18
13 – Les différentes types de systèmes d'information organisationnel	19
Section 2 : Les organigrammes sur les systèmes d'informations	22
21 – L'Organigramme des données	22
22 – L'Organigramme pour le traitement de l'information	22
23 – L'Organigramme de programmation	23
Section 3 : La gestion des risques	23
31 - Les différents types de risques	23
32 – Les méthodes d'évaluation des risques	24
33 – Le système de contrôle des risques	25

PARTIE II-L' IDENTIFICATION DES PROBLEMES

Chapitre 1 : Les contraintes du système d'information	27
Section 1 :L'insuffisance en matière de système de collecte et d'entreposage données	28
11-Le manque de banque de données	29
12-L'insuffisance de système de communication	30
13-L'inexistence de modalités pratiques dans la recherche d'information	31
Section 2 :les difficultés d'exploitation	32
21-L'incohérence dans la gestion des informations	32
22-La circulation des informations	33
23-La prise de décision altérée	34
Section 3 :Les hétérogénéités des référentiels	34
31-La manque de normalisation comptable	35
32-L'insuffisance des référentiels internes	35

Chapitre 2 : les problèmes sur les structures opérantes en matière d'analyses des risques	37
Section 1 :Les techniques d'analyses non satisfaisants	38
11-Le manque d'un principe fiable dans les analyses	39
12-L'incohérence au niveau de l'architecture du dossier d'analyse financière	40
13-L'absence d'un grille d 'analyse :	40
Section 2 :L'inexistence de système de cotation des entreprises	41
21- L'inexistence d'un système de mesure de la solvabilité des entreprises	41
22-L'absence d'étude au niveau de la recherche méthodologique	42
PARTIE III :LES SOLUTIONS PROPOSEES	43
Chapitre 1 :Solutions concernant le Système d'information	43
Section 1 :Le renforcement du système de collecte et d'entreposage des données:	43
11-La constitution d'une Banque De Données synthétiques	43
12-L'amélioration du système de communication	44
13-La mise en place des modalités pratiques dans la recherche d'information	45
Section 2 :Le renforcement du système d'exploitation des données	46
21-L'amélioration du système de gestion des informations	46
22-Le redéploiement du circuit des informations	47
23-La prise de décision améliorée	48
Section 3 :Les réformes au niveau des référentiels	49
31-La Tendence Vers une normalisation des dossiers à collecter	49
32-Le réaménagement des référentiels internes	50
Chapitre 2 :Les solutions concernant les structures opérantes en matière d'analyses des risques	51
Section 1 :L'amélioration des techniques d'analyses	51
11-la Redéfinition des principes d'analyse à adopter	51
12-La refonte au niveau de l'architecture du dossier d'analyse financière	52
13-l'exemple d'une grille d'analyse	54
Section 2 :La mise en place d'un système de cotation des entreprises	56
21-la définition du système de cotation	56
22 :La recherche méthodologique :les modalités d'attribution des côtes	57

Chapitre 3 : Solutions retenues et résultats attendus	59
Section 1 :Solutions retenues : « Système intégré des informations sur les Entreprises »	59
11 – L’interrelation entre les sous systèmes d’information	59
12 - Les principes dans les collectes et les gestion des informations	61
13 – Les modèles de procédés d’analyse pour la centrale de bilans et la future cotation	62
Section 2 : Résultats attendus et recommandations générales	71
21 – Les résultats attendus	71
211 – Résultats économiques	71
212 – Résultats sociaux	72
213 – Résultats financiers	72
22 – Recommandations générales	72
221-Réforme au niveau du système de gestion des informations	72
222- la Révision des nouvelles attributions assignées au département aux entreprises	73
223- L’Identification des besoins supplémentaires en ressources	73
224- La Sensibilisation des entreprises	73
225- La collaboration avec les autres entités	74
226- L’établissement d’une gamme opérationnelle et dynamique des entreprises	74
 CONCLUSION GENERALE	 75
ANNEXES	
TABLES DES MATIERES	
BIBLIOGRAPHIE	

BIBLIOGRAPHIE

"Présentation de la Centrale de Bilans" lors de l'assemblée Générale du 15 octobre 2004-Cosneil
Supérieur de la Comptabilité
Banque De France , "La méthode d'analyse financière de la Centrale de bilans"
BERTHET Charles "Informatique de gestion: théories techniques COBOL pratique
professionnelle" DUNOD informatique, 1987
COHEN E., "Analyse financière" - ECONOMICA
GAFFARD Jean Luc "Contrôle des activités bancaires et risques financiers", ECONOMICA, 1998
Groupe de maîtres de conférences de l'ITB - "Gestion de l'information" - pratiques des techniques
Bancaires et financières" - Collection ITB
Groupe de maîtres de conférences de l'ITB "Informatique et Banque " - Centre formation de la profession
Bancaire
Groupe de maîtres de conférences de l'ITB "L'ingénierie financière dans la relation Banque - Entreprise" -
Collection ITB
PEYRARD Max - "Financement et développement" - Pratiques des techniques bancaires et financières -
Collection ITB
ROUYER G(.) - Alain CHOINEL "La Banque et l'entrepris: Techniques actuelles de financement" - La
revue éditeur - Collection ITB, 3ème édition, 1996
Statut de la Banque Centrale